



gtv Bourgogne
Franche-Comté
GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

BILAN ANNUEL 2022 D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

GTV Bourgogne-Franche-Comté
(GROUPEMENT TECHNIQUE VETERINAIRE)

Assemblée Générale Ordinaire
Le 08 06 2023, à Dole.

SOMMAIRE

RAPPORT D'ORIENTATION 2023.....	3
POINT SUR LES ADHERENTS 2022 GTV B-FC	5
1. Essai Dechra Antibiogramme	6
2. Essai Squeeze de Madigan	6
3. BEA : Actions avec le CIGC pour les départements du Doubs et du Jura.....	8
4. Salmonelloses bovines : Participation au projet d'étude CADUBLIN	9
5. Projet Broutards Certifiés Vaccinés	9
6. Projet TRAME – ACSA2 Approches Complémentaires en santé du troupeau : phase de fonctionnement.....	10
7. Maillage vétérinaire / Actions vers les étudiants et jeunes diplômés	10
8. Maillage vétérinaire / Appel à Manifestation d'Intérêt – Territoire de Morvan - Bourgogne Nivernaise - Puisaye – Jovinien.....	11
FORMATIONS ET INFORMATIONS VETERINAIRES ET ELEVEURS	14
1. Formations / Informations VETERINAIRES	14
a. Journée Technique 2022	14
b. Module d'Enseignement personnalisé VET AGROSUP LYON « Service en clientèle charolaise » – Formation sur le site de l'école et Visite en Clinique	16
c. Formation « Gestion globale des mouches en élevage ».....	17
d. Formations SNGTV 2022 (Partenariat régional avec le GTV B-FC).....	17
e. Sommet de l'élevage à Cournon en octobre 2022.....	19
2. Formations / Informations ELEVEURS	19
OVVT BFC : RAPPORT ANNUEL 2022 D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE.....	22
OVVT : PREAMBULE	23
BILAN TECHNIQUE OVVT 2022.....	24
BILAN FINANCIER OVVT 2022	49
RAPPORT DU TRESORIER	52
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022	54

RAPPORT D'ORIENTATION 2023

Par les membres du Conseil d'Administration du GTV Bourgogne Franche Comté.

L'appel à manifestation d'intérêt sur la lutte contre la désertification vétérinaire en milieu rural a permis de mettre au grand jour cette problématique. Cette action menée conjointement entre le GTV BFC, le conseil de l'ordre des vétérinaires BFC, le SRVEL BFC, les organisations professionnelles agricoles, les chambres d'agriculture et les conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre a renforcé les liens entre les acteurs du monde agricole et les responsables politiques. Certains départements ont d'ailleurs déjà décidé de mener des actions en faveur de notre profession :

- La Côte d'Or participe à notre Journée Technique annuelle grâce à un stand sur lequel elle peut rencontrer les étudiants vétérinaires et montrer l'attractivité de son territoire.
- La Saône-et-Loire participe aux soirées d'accueil des nouveaux arrivants vétérinaires.
- L'Yonne attribuera 300 euros pour le logement et 300 euros pour le déplacement soit 600 euros par mois pour 1 étudiant stagiaire pour un minimum de 5 jours de stage.
- La Nièvre a organisé un week-end d'accueil d'étudiants vétérinaires.

En 2023, l'action prioritaire du GTV BFC sera d'aider ses adhérents à recruter des vétérinaires, le manque de nouveaux diplômés reste la principale cause de disparition de structures vétérinaires. Pour mettre en avant l'exercice en milieu rural auprès des étudiants vétérinaires et motiver les vétérinaires en exercice à maintenir, voire à développer leur activité rurale, le GTV va continuer de mener des actions innovantes :

- Mise à la disposition des étudiants d'un catalogue de cliniques vétérinaires accueillant des stagiaires. Ce catalogue en ligne facilite le choix des étudiants en les orientant vers des structures vétérinaires expérimentées dans la formation initiale. Un accueil de qualité motive les étudiants à choisir cette structure lors de la recherche d'emploi.
- Rencontre avec les étudiants de l'école vétérinaire de Lyon dans le cadre d'un module d'enseignement optionnel, l'Enseignement Personnalisé en Charolais. Quatre rencontres sur des thèmes techniques et une table ronde traitant de la vie d'un vétérinaire rural sont déjà déployées, nous souhaitons organiser une rencontre avec un ou plusieurs éleveurs pour que les professionnels de l'élevage puissent échanger avec les étudiants sur leurs attentes et leur vision des vétérinaires.
- Organisation de trois « ambulantes » avec les écoles vétérinaires de Maisons-Alfort et de Lyon. Pendant une semaine, des étudiants viennent visiter différentes structures vétérinaires au rythme d'une par jour. C'est aussi l'occasion de montrer l'attractivité d'un territoire.
- Organisation de conférences ou webinaires techniques avec les GTV Junior des écoles vétérinaires de Maisons Alfort, de Lyon et de Cluj en Roumanie.

Ces actions bénéficient à l'ensemble des vétérinaires de la région. Le coût financier ne peut être porté seulement par les adhérents du GTV BFC, les conseils départementaux des différents départements seront sollicités par le GTV pour développer des plans d'actions en faveur de l'accueil de stagiaires ou des nouveaux praticiens. L'installation de nouveaux vétérinaires ne bénéficie pas qu'aux structures vétérinaires, elle permet de maintenir un service de qualité pour les éleveurs et participe à l'attractivité d'un territoire.

En 2023, l'OVVT continuera d'assurer avec dynamisme son rôle d'animation du réseau des vétérinaires sanitaires. Des webinaires pourront rapidement être développés en cas d'épizootie afin d'amener des informations techniques concrètes à nos confrères ; la technicité reste l'ADN du GTV et donc de l'OVVT. La relation de confiance installée depuis plusieurs années entre l'OVVT et le SRAL permet un travail de qualité et des échanges constructifs avec l'ensemble des acteurs du sanitaire de la région : GDS, Chambre d'Agriculture, service de l'administration (SRAL et DDPP) et laboratoires d'analyses.

Cette année sera aussi marquée par le déploiement de l'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des Abeilles mellifères (OMAA) en région Bourgogne-Franche-Comté. La réussite de cet observatoire passe par la formation et le recrutement de vétérinaires apiphiles en s'appuyant notamment sur le réseau créé depuis plusieurs années dans la section apicole de l'OVVT par Joseph LETONDAL et Marina BERAL.

Patricia DESCHER, vétérinaire titulaire du DIE apicole, en assurera l'animation en collaboration avec les coordinateurs de l'OMAA (Drs LABOURDETTE, LETONDAL et GRISOT) ainsi qu'avec les salariées du GTV.

Le guichet unique qui permettra aux apiculteurs de déclarer les mortalités ou affaiblissements des ruchers auprès d'un vétérinaire titulaire du DIE apicole sera ouvert fin juin 2023. Cette déclaration pourra aboutir sur une investigation par un vétérinaire (en binôme avec un TSA (Technicien Sanitaire Apicole). D'ici là, nous renforceront nos relations avec les GDS apicoles et l'Association Pour Le Développement de l'Apiculture (ADA BFC), indispensables à la réussite de cet observatoire.

En 2023, la journée technique du GTV BFC sera organisée en collaboration avec l'AFVAC afin d'augmenter le nombre de congressistes et renforcer les liens entre vétérinaires ruraux, mixtes et canins. Nous comptons sur votre présence le 19 octobre 2023 au palais des congrès de Beaune. Cet événement représente une part importante de nos recettes indispensables au financement de nos actions.

Vous l'avez compris, le GTV BFC sera plus que jamais dynamique, aux services de ses adhérents mais aussi de l'ensemble des vétérinaires sanitaires dans le cadre de l'OVVT. Je tiens à remercier les chefs de projets, pour leur dévouement et implication ainsi que nos salariées Carole, Marina et Sandrine pour la qualité de la gestion administrative de ces projets sans laquelle ils ne pourraient aboutir.

Nous tenons à remercier nos consœurs et confrères pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous remercions également l'ensemble de nos partenaires pour les échanges constructifs et coopératifs que nous entretenons ensemble.

Alexandre DIMBERTON
Président

POINT SUR LES ADHERENTS 2022 GTV B-FC

Pour l'année 2022, nous comptabilisons au total **265** adhérents au GTV BFC et à la SNGTV (comprenant les associés, les salariés et les collaborateurs libéraux) [*versus 263 en 2021*], sur **74** structures vétérinaires exerçant en rural de la région BFC [*vs 78 structures en 2021*]. Un cabinet vétérinaire limitrophe (*Suisse*) a cotisé en 2021 au GTV B-FC, concernant 2 vétérinaires. Le nombre de vétérinaires adhérents reste stable ; on observe une légère diminution du nombre de structures adhérentes par rapport à 2021.



Adhésions 2022 au GTV BFC

Région Bourgogne-Franche-Comté



Il est également important de souligner que certains organismes partenaires (TIRSEV, Eurofins-LDA03, MEDICAVET et AGRIVALYS71) continuent de soutenir notre association. Nous les remercions pour leur confiance renouvelée.

Nous avons, cette année encore, proposé aux structures vétérinaires rurales non adhérentes et aux structures canines de contribuer, de manière volontaire, à l'investissement financier que demande la gestion des dossiers OVVT. Un courriel explicatif a été envoyé aux structures concernées leur demandant une contribution de 5 IO par vétérinaire. Un seul vétérinaire a contribué en 2022 (contre 6 en 2021). Cet appel à contribution ne sera pas renouvelé en 2023.

L'Assemblée Générale du GTV B-FC en date du 09/06/22, à Dole, a voté à l'unanimité les cotisations pour le GTV B-FC, à savoir :

- 5 IO (Indice Ordinal) pour le forfait cabinet/clinique
- 6 IO pour un vétérinaire avec une activité rurale secondaire
- 12 IO pour un vétérinaire avec une activité rurale dominante.

Il est rappelé que l'ensemble des vétérinaires mixtes ou ruraux d'un même cabinet doivent tous cotiser selon les tarifs ci-dessus et que l'adhésion au GTV B-FC est indissociable de l'adhésion SNGTV. Les vétérinaires « canins purs » ne sont pas concernés par la cotisation, ils sont toutefois invités à contribuer à l'OVVT.

BILAN D'EXECUTION TECHNIQUE 2022

Remerciements à l'ensemble des chefs de projet et groupes de travail pour leur participation et investissement

1. Essai Dechra Antibiogramme

Fin 2021, le GTV BFC, en partenariat avec le laboratoire DECHRA, a proposé de mettre à disposition des adhérents GTV qui réalisent de la bactériologie du lait dans leur clinique, des rings permettant la réalisation d'antibiogramme en clinique sur les isollements bactériens de lait de mammite clinique ou subclinique.

L'objectif est de faire progresser les cabinets qui réalisent déjà de la bactériologie du lait en routine afin de mettre à jour les techniques et connaissances relatives à la réalisation des antibiogrammes sur du lait de mammite (clinique ou subclinique).

Le protocole de mise à disposition pour une étude épidémiologique sur l'antibiorésistance « clinique » en bactériologie du lait en Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le tableur de suivi pour saisir les données ont été envoyés à tous les cliniques adhérentes GTV B-FC. Les pré-requis pour les cliniques étaient notamment les suivantes : réaliser plus de 100 bactériologies de lait par an, être volontaire pour réaliser des antibiogrammes et remplir le résultat de ceux-ci dans un tableur fourni par le GTV BFC (travail non rémunéré, DECHRA fournit le réactif), en amont du démarrage : Suivre le webinaire DECHRA sur la réalisation de l'antibiogramme en clinique.

DECHRA s'est chargé de la distribution des rings au sein de chaque clinique pourra animer une foire aux questions si besoin pour les investigateurs tout au long de la période d'étude.

Initialement, début 2022, dix cliniques vétérinaires ont confirmé leur engagement dans ce protocole avec 340 disques d'antibiogramme distribués pour un objectif de 500 en fin d'étude.

Fin 2022, après l'inclusion de nouvelles cliniques vétérinaires et un objectif retravaillé d'« Etudier la sensibilité et la spécificité de la pénicilline et des macrolides sur les 3 germes d'importances (Staph aureus, Staph coag neg, Strepto ub) », le retour de près de 250 données était effectué par les investigateurs. Il a été décidé de prolonger jusqu'au 30/05/23 pour les retours de données au GTV BFC en espérant qu'on puisse en récupérer d'autres pour l'analyse statistique, ensuite sera fait un traitement des données, l'écriture d'un rapport, des communications (article et poster) puis une présentation de l'essai à la JT du 19/10/23.

Chef de projet : Brendan Bourdet

2. Essai Squeeze de Madigan

Contexte et objectifs du projet

Dans une étude de 2015 dans 50 élevages (« Le veau sans réflexe de succion : étude clinique et thérapeutique », thèse vétérinaire) C. FROMBAUM estime que l'incidence moyenne des veaux sans réflexe de succion est de 1,2% (soit 180000 veaux par an). On appelle veau « têtus », tout veau nouveau-né qui ne se lève pas dans les deux heures post-partum pour aller téter. (R. GUATTEO « Le syndrome du veau mou : état des connaissances », JNGTV, 2009) Cette absence du réflexe de succion est souvent accompagnée d'un manque de tonus généralisé. Ce syndrome est persistant et requiert le sondage du veau à chaque repas. Ces veaux sont fréquemment sujets aux affections néonatales (entérites, omphalites et/ou maladies respiratoires) dues à un déficit de prise colostrale et d'alimentation lactée. Ces veaux « têtus » sont de fait soumis à une forte exposition aux antibiotiques dans leurs premiers jours de vie.

Dans le cadre de la démarche One-Health et de la lutte contre l'antibiorésistance, il paraît utile de travailler sur la prise en charge non médicamenteuse de ces veaux têtus.

Pr J.E. MADIGAN de l'Université de Californie, s'est intéressé aux poulains souffrants du Syndrome de Malajustement Néonatal (SMN) présentant des symptômes neurologiques semblables à ceux observés chez les veaux têtus : absence du réflexe de succion, manque d'affinité pour la mère. Il a développé une technique appelée « Squeeze de Madigan » consistant en la compression de la cage thoracique à l'aide d'une corde pendant 20 minutes. Le poulain reste somnolent tout au long de la procédure. Lorsque la pression sur la corde est relâchée, le poulain se réveille ; bien souvent le réflexe de succion est présent et le poulain retrouve un

comportement normal. Dans une étude rétrospective de 2017 (M. ALEMAN « *Survey of veterinarians using a novel physical compression squeeze procedure in the management of NMS in foals* », 2017) M. Aleman affirme que les poulains souffrant de SMN ayant subi uniquement un squeeze thoracique ont 17,5 fois plus de chance de retrouver un comportement normal dans les 24 heures que ceux ayant seulement subi un traitement médical.

Cette technique fait ses preuves en filière équine. Compte tenu du nombre de veaux têtus rencontrés en élevages, de l'impact en termes d'exposition aux antibiotiques de ces veaux et des conséquences économiques en élevage, une étude randomisée contrôlée sur le squeeze de Madigan dans l'espèce bovine paraît pertinente pour le cas échéant en faire la promotion.

Nature des travaux et méthodologie

L'étude portera sur le retour du réflexe de succion chez les veaux soumis au squeeze de Madigan. Pour ce faire, il paraît important de mobiliser en amont les éleveurs. En effet, bien souvent les veaux têtus ne font pas l'objet de visites vétérinaires, les éleveurs ont l'habitude d'administrer le traitement de référence (Vincamine-Papavérine) et de sonder ces veaux à chaque prise lactée. Au début de l'étude, un texte de « pré-recrutement » destiné aux éleveurs leur sera proposé afin de leur demander de signaler systématiquement les veaux têtus durant la campagne de vêlage 2022/2023.

Une fois le cas signalé, le vétérinaire effectue une visite (déplacement, examen clinique approfondi et manipulation) pour déterminer si le veau peut être inclus ou non dans cette expérimentation. Les investigateurs renseigneront une fiche d'examen clinique pour chaque animal.

Les veaux têtus inclus seront attribués aléatoirement à l'un des trois bras de l'expérience. Le tirage aléatoire sera fait en amont et distribué à chaque structure vétérinaire partenaire.

Les 3 bras recevront le traitement de référence (à la charge de l'éleveur).

Le bras A recevra seulement le traitement de référence

Le bras B recevra le traitement de référence et subira le Squeeze de Madigan

Le bras C recevra le traitement de référence et subira un leurre.

Pour mettre en évidence un taux de « guérison » amélioré de 20% (risque $\alpha=5\%$ et $\beta=10\%$) chaque bras devra contenir 120 sujets.

Dans chaque cas, le retour à la mamelle sera objectivé par un enregistrement avec une caméra time lapse grand angle installée dans la case de vêlage et laissée en place 24 h. Le recours à ces caméras permet de déterminer avec précision le moment du retour à la mamelle, ce qui ne serait pas forcément le cas avec une surveillance visuelle de l'éleveur

L'exploitation de résultats se basera sur les événements « taux de retour à la mamelle à 24h » et « temps de retour du veau à la mamelle ». Une analyse statistique entre bras sera effectuée pour déterminer si le recours au squeeze de Madigan influence le retour à la mamelle : augmente-t-il le taux de reprise de tétée et accélère-t-il la reprise de tétée.

Résultats attendus et livrables

- Rapport d'étude et résultats détaillés.
- Thèse de doctorat vétérinaire.
- Diffusion des résultats :
 - Publication dans le Bulletin des GTV
 - Publication dans une revue internationale à comité de lecture.
 - Présentation lors de la journée technique du GTV Bourgogne Franche-Comté (octobre 2023)
 - Présentation lors des Journées Nationales SNGTV (mai 2024)
 - Réalisation d'une plaquette informative et montage d'une vidéo de présentation de la technique du Squeeze de MADIGAN appliquée à l'espèce bovine. Ces supports seront à destination des vétérinaires et des éleveurs.
 - Rédaction d'une fiche pour le portail ACTIONANTIBIO.fr

Chef de projet : Bertrand Guin

3. BEA : Actions avec le CIGC pour les départements du Doubs et du Jura

Rappel du contexte : dans le cadre de la révision du Cahier des Charges du Comté, menée par le CIGC (Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté), le GTV BFC avait été consulté au cours de l'année 2018 en vue de recueillir ses avis et propositions sur certains points.

L'un des points mis en avant est celui du BEA (Bien-Etre Animal) ; l'AOC Comté a souhaité prendre les devants face à la pression sociétale et a engagé une démarche qualité auprès des éleveurs afin de les sensibiliser et de les faire évoluer dans ce domaine.

Avec ce projet, le GTV fait preuve d'un investissement humain et financier qui permet de redonner au vétérinaire une place de choix dans les élevages et les filières, ainsi que d'œuvrer en faveur du bien-être animal.

Phase 1 : L'exercice automne 2019/printemps 2020 a permis de mettre en place une phase de « test » sur les 120 premières visites (indemnisées 3 IO/visite), financées en totalité par le CIGC. Les questionnaires, une fois remplis, étaient centralisés par le GTV B-FC. Ils ont fait l'objet d'une exploitation totalement anonymisée par le GTV B-FC pour un bilan qui a été présenté lors d'une rencontre avec le CIGC.

Sur 32 cabinets situés en zone AOP Comté, 26 cabinets ont fait part de leur engagement à participer, finalement 20 ont réellement participé en recrutant des élevages pour remplir la grille.

Répartition géographique homogène en première analyse avec 120 visites au total, ce qui correspond aux engagements que le GTV B-FC avait pris à l'égard du CIGC : 56 dans le Jura, 60 dans le Doubs et 4 dans l'Ain. Ce bilan a permis de définir plus précisément les différents domaines et, plus précisément, quels critères de BEA étaient susceptibles d'amélioration. Il est prévu que ces points d'amélioration puissent faire l'objet de formations spécifiques des éleveurs, créées par le GTV et assurées par les vétérinaires traitants.

Phase 2 : De l'avis général et devant la satisfaction du CIGC à l'égard du travail fourni par le GTV B-FC et les vétérinaires traitants impliqués, il a été décidé de continuer la réalisation de ces visites et de poursuivre le travail en 2021, et ce, indépendamment du calendrier de révision du « cahier des charges » du Comté.

Le CIGC a réitéré son engagement financier, en 2021, à hauteur de 4 IO par visite réalisée (1 IO supplémentaire en raison de la charge de travail plus conséquente que celle initialement prévue), avec un objectif de 100 visites à réaliser en zone AOP Comté. Une nouvelle fois, l'investissement de chacun doit permettre au GTV et aux praticiens de rester les interlocuteurs privilégiés des éleveurs et des interprofessions qui les représentent.

Au total, pour 2021 (jusqu'au 15 mars 2022), 88 visites ont été réalisées par 14 cabinets. Une réunion bilan avec le CIGC s'est tenue le 04/04/22. En conclusion de cette réunion, il en est ressorti que la filière est encore dans l'expectative quant à la manière d'inscrire le BEA dans les évaluations de routine des exploitations, mais qu'elle reste déterminée à garder une longueur d'avance : ne pas arrêter les évaluations ce qui casserait la dynamique de vulgarisation des bonnes pratiques. Le Conseil d'Administration du CIGC a accepté de reconduire un budget pour une année supplémentaire donc pour 2022 en attendant la publication du Cahier des Charges et des informations sur le déploiement de Boviwell.

Phase 3 : Une 3^{ème} phase a donc été engagée pour 6 mois jusqu'à l'automne 2022 : conception d'une fiche pratique « Infirmerie et Box de vêlage » à destination des éleveurs et réalisation de 50 nouvelles visites pour remplir les grilles BEA. Cette phase, n'ayant pu à l'automne, remplir l'objectif des 50 visites, elle a été reconduite jusqu'en 2023. Le partenariat est donc toujours actif.

Des discussions ont été entamées entre le CIGC et l'Institut de l'Elevage à propos de la mise en place généralisée d'audits Boviwell dans tous les élevages laitiers français, dont ceux de la filière Comté. Ces discussions n'ont pour l'heure pas abouti, dans la mesure où la filière ne retrouve pas dans Boviwell les critères conçus en partenariat avec le GTV et auxquels elle est attachée. Les spécificités de la filière (par rapport à d'autres régions laitières), sa proactivité et sa recherche d'excellence lui font beaucoup apprécier l'adaptabilité et la valorisation des visites BEA réalisées par les vétérinaires. Cette relation de confiance avec les vétérinaires et le GTV en particulier est très appréciée par la filière, d'autant qu'elle a conscience que l'outil Boviwell n'est actuellement pas adapté aux élevages laitiers en AOP Comté.

Malgré ses réticences vis-à-vis de Boviwell, il est possible qu'à l'avenir le CIGC n'ait guère d'alternative vis-à-vis de la mise en place généralisée de ces audits, dans la mesure où ceux-ci seront très certainement intégrés aux audits, déjà existants et obligatoires, de conformité au cahier des charges. Ces audits BEA/Boviwell seraient ainsi réalisés dans tous les élevages par les techniciens, le plus souvent des chambres d'agriculture, qui font déjà les audits de conformité. Ces derniers seront donc formés spécifiquement à l'audit Boviwell par l'Institut de l'Elevage dans les mois et années qui viennent.

La filière sait également que ces audits, au-delà de leur manque d'intérêt spécifique, entraînera un surcoût non négligeable, pour elle et pour les éleveurs. C'est un argument supplémentaire pour qu'une décision d'engagement ferme dans la démarche Boviwel ne soit pas prise rapidement.

*Chefs de projet : Marc-Olivier CLIQUE et Lionel GRISOT
Et le Groupe de Travail*

4. Salmonelloses bovines : Participation au projet d'étude CADUBLIN

L'animation et coordination de ce projet ont été réalisées en partie par la section OVVT du GTV BFC (page 24 de ce rapport)

Un rapport technique synthétique est téléchargeable au lien suivant : [cliquez ici](#)

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter *Salmonella* spp en filière bovine de fabrication de fromage au lait cru en [cliquant ici](#).

Chefs de projet : Brendan BOURDET, Jean-François BRUCHON, Marc-Olivier CLIQUE, Jean-Christophe DUPIN, Lionel GRISOT.

5. Projet Broutards Certifiés Vaccinés

Résumé : Les Bronchopneumonies Infectieuses (BPI) sont la 1^{ère} cause de maladie en atelier d'engraissement de jeunes bovins, avec comme conséquence une baisse des performances technico-économiques (Bareille et al., 2008). Ces pathologies entraînent également une consommation accrue d'antibiotiques. De plus, plusieurs études montrent un intérêt de la vaccination contre certains agents de pathologies respiratoires en amont des ateliers d'engraissement, avant la mise en lot. Fort de ce constat, un groupe de travail du GTV Bourgogne Franche-Comté a été créé avec 5 vétérinaires praticiens exerçant en Saône-et-Loire. L'objectif de ce groupe a été de réfléchir à un projet d'accompagnement des éleveurs naisseurs dans l'augmentation de la qualité sanitaire de leurs animaux afin de les valoriser au mieux lors de la vente à destination des engraisseurs, notamment italiens. L'intérêt de ce travail est également de contribuer à l'augmentation de la qualité sanitaire de toute une filière dans un objectif commun de réduction d'utilisation des antibiotiques.

Conclusions : L'idée de la préparation sanitaire des animaux destinés à l'engraissement est sur le papier une évidence : amélioration des résultats technico-économiques de la filière et baisse de la consommation des antibiotiques notamment en ateliers d'engraissement. De plus, nous avons montré la possibilité de réaliser une vaccination contre les pathologies respiratoires en même temps que la vaccination contre la FCO de manière à réduire le coût de cette préparation. L'éleveur naisseur, en plus de la satisfaction d'un travail de qualité, aurait la possibilité de valoriser les animaux au moment de la vente si les engraisseurs les achetaient avec une plus-value à la hauteur de la préparation sanitaire. Malheureusement, à la suite de nos entretiens avec les engraisseurs italiens, nous n'avons pas la possibilité de garantir une plus-value suffisante qui garantirait la viabilité d'une telle démarche.

D'autres travaux sont donc nécessaires afin de convaincre les engraisseurs de l'intérêt qu'ils auraient à acheter des animaux sanitaires préparés. Cela peut se faire par d'autres essais terrains avec les ateliers d'engraissement ? De plus, la réflexion sur la manière de garantir un revenu acceptable pour l'éleveur naisseur doit se poursuivre afin de convaincre les éleveurs naisseurs de s'engager à produire de tels animaux vaccinés par leur vétérinaire traitant... Contractualisation ? Entre qui ? Rôle des opérateurs commerciaux ?

Proceeding complet en [cliquant ici](#).

*Chefs de projet : Pierrick BESSON
Groupe de travail : Emmanuel CHARRIER, Guillaume FORGEAT, Bertrand GUIN, Jérôme PLET*

6. Projet TRAME – ACSA2 Approches Complémentaires en santé du troupeau : phase de fonctionnement

Rappel du contexte : le projet ACSA#1, mené par la FRGEDA (Fédération Régionale des Groupes d'Etude et de Développement Agricole de Franche-Comté) (2019_2021) avait pour objectif de faire émerger un partenariat entre des éleveurs, des vétérinaires, des pharmaciens, des chercheurs, l'enseignement agricole, la recherche et le développement agricole. Il visait le développement de la valeur-ajoutée des productions agricoles et celle du partenariat entre éleveurs, vétérinaires, chercheurs, formateurs, animateurs sur une autre approche de la santé animale. Le but premier était d'utiliser le retour terrain de l'usage des médecines complémentaires suite aux formations déjà dispensées sur ce sujet dans les départements de Franche-Comté. Lors de la partie émergence du projet, aucun intervenant n'a pu proposer une solution acceptable face à la problématique des LMR et de l'utilisation de la phyto et aromathérapie sur les animaux de production. Ce qui a permis de remettre au premier plan la conduite d'élevage et la zootechnie.

La suite du projet, dénommé ACSA#2 est entrée dans sa phase de fonctionnement début 2022 et le sera jusqu'à fin 2023.

Voici les 4 objectifs du projet ACSA#2 :

- Accompagner les éleveurs à atteindre un équilibre santé animale dans leur élevage en développant l'approche globale
 - Sécuriser l'utilisation des médecines alternatives en santé animale
 - Produire des références, diffuser les ressources sur l'approche globale et les approches alternatives en élevage
 - Renforcer le partenariat, la coopération entre les différents acteurs pour dynamiser le territoire franc-comtois
- Le projet se divise en 2 grands axes à partir desquels ont été formés les groupes de travail en début d'année :
- l'approche globale (diffuser les bonnes pratiques + déployer l'outil Panse-Bêtes)
 - sécuriser l'utilisation des approches complémentaires.

Le GTV BFC avec E.Bornot, JF.Bruchon et K.Durrey fait partie du Groupe de Travail sur la Sensibilisation de l'approche globale avec notamment la mise en place de trois matinées en ferme dans 3 zones du territoire en 2022 : le 7 juillet d'une part à Audelange (39) par E.Bornot et à Remondans Vaivres (25) Par JF.Bruchon et le 24/11/22 par Nicolas Zinzius à Les-Planches-en-Montagne. Le thème de cette matinée était la suivante « la préparation au vélage » : moment clé dans la vie de la vache et qui permet d'appréhender l'approche globale du troupeau et la diminution d'intrant en matière de santé des bovins.

Notre présence dans ce projet est indispensable pour mettre en avant l'intérêt de l'approche globale de l'élevage avec comme partenaire incontournable le vétérinaire traitant. Les élus présents aux réunions et investis dans le projet ont à cœur de défendre la place du vétérinaire dans les élevages, et l'importance de la maîtrise de la zootechnie pour la prévention des pathologies, le bien-être animal et les résultats technico économiques. Le GTV place dans son discours les médecines complémentaires comme aide en cas de pathologie, et non comme substitut au vétérinaire et aux traitements allopathiques.

*Chefs de projet : Edwige Bornot, Jean-François Bruchon, Karine Durrey
Et le Groupe de Travail*

7. Maillage vétérinaire / Actions vers les étudiants et jeunes diplômés

Le GTV BFC fait de la lutte pour le maillage vétérinaire un de ses principaux objectifs. Pour cela, l'un des axes de travail consiste à tisser du lien entre les étudiants vétérinaires et les praticiens, à améliorer l'image de la pratique rurale auprès des étudiants, ainsi qu'à leur proposer des échanges techniques et pratiques au sein de notre région.

Les liens sont aujourd'hui bien établis avec les GTV Juniors de Lyon, Alfort, Cluj, mais aussi de Timisoara, dont les adhérents sont très motivés et moteurs dans l'organisation d'évènements.

Voici les actions réalisées en 2022 :

- Tenue à jour de notre catalogue de cliniques souhaitant accueillir des stagiaires. Il a un franc succès.
- Présentation de cas cliniques, par des praticiens, en soirée, pour les étudiants motivés. 2 soirées en présentiel à l'ENV Alfort, en mai 2022
- Ambulantes pour les étudiants lyonnais avec l'EP Charolais, réalisation de deux semaines au sein de structures adhérentes, l'une en Bourgogne en janvier avec la participation des structures d'Epinaç, Luzy, Venarey les Laumes et Jussey. L'autre en Franche Comté, avec la participation de Maîche, Vercel, Champagnole et Orgelet. L'objectif de ces semaines, est de faire découvrir à un petit groupe de 8 étudiants

environ, les structures de notre région, leur fonctionnement, d'échanger avec les vétérinaires sur tous les thèmes du moment, de créer du lien tout en abordant les différents types de services que l'on peut proposer en rurale, tels que le suivi reproduction, l'alimentation, la bactériologie et la qualité du lait, les chirurgies des veaux, la parasitologie, et le suivi de troupeau. Les étudiants ont des retours très positifs et beaucoup en ont profité pour revenir en stage dans l'une des structures visitées.

- Organisation ambulante alforienne pour 2023, en collaboration avec le GTV Junior. Elle aura lieu en avril pendant leurs vacances scolaires.

- Invitation d'une cinquantaine d'étudiants à notre Journée technique à Beaune. Ce fût l'occasion de nombreuses rencontres et échanges entre étudiants et praticiens, mais aussi avec nos partenaires. A la fin de la journée, un temps d'échange et de débats sur les attentes et enjeux des entreprises vétérinaires de demain a eu lieu.

- Organisation, en collaboration avec le CROV, le SRVEL, et l'AFVAC Bourgogne, de deux soirées Accueil Nouveaux Arrivants à l'automne, afin de leur présenter nos différentes institutions, et de créer du lien entre eux et avec eux. Une trentaine de jeunes praticiens ont participé et apprécié les soirées.

- Conception, et présentation, en partenariat avec le SNGTV, d'un webinaire pour les étudiants en première année de toutes les écoles vétérinaires, intitulé « La rurale en 2022 : des métiers, des productions, et des missions diverses ». Cette présentation sera renouvelée les prochaines années, elle permet d'illustrer la rurale dans sa diversité et de faire prendre conscience aux étudiants qu'ils peuvent tous y trouver leur place.

*Pour cela, tous ceux d'entre vous qui souhaitent apporter leur contribution sont les bienvenus.
Ne pas hésiter à nous contacter (gtvbfc@gmail.com).*

Ces expériences sont très positives pour le GTV BFC, car les étudiants en ont été très satisfaits, et que cela est une bonne manière pour notre association, de maintenir et développer nos relations avec les GTV junior et les étudiants en général. C'est une contribution très modeste de l'association, qui permettra peut-être à terme de faciliter les recrutements par nos adhérents de leurs futurs collaborateurs, et pour le GTV d'avoir de nouveaux adhérents une fois les étudiants diplômés.

*Chef de projet : Karine Durrey
Et le Groupe de Travail*

8. Maillage vétérinaire / Appel à Manifestation d'Intérêt – Territoire de Morvan - Bourgogne Nivernaise - Puisaye – Jovinien

En réponse à l'appel à manifestation d'intérêt publié en février 2022 par le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires sur la problématique du relâchement du maillage vétérinaire en zones rurales, les professionnels de l'élevage en lien avec la profession vétérinaire, les collectivités locales et départementales de l'Yonne et de la Nièvre et les services de l'Etat, réunis au sein d'un comité de pilotage, ont conduit d'avril à septembre 2022 un diagnostic de la situation et proposent un plan d'action.

Le territoire étudié couvre 4600 km² du centre ouest de l'Yonne au nord de la Nièvre, et est constitué de plateaux calcaires au nord et de moyenne montagne primaire au sud. Sur ce territoire, on relève plus de 1 100 élevages d'animaux de rente (petits et grands ruminants) soit un effectif total d'environ 145 000 bovins (majoritairement allaitants dans le sud, quelques laitiers dans le nord-ouest), 27 000 ovins et 4 000 caprins.

Le point de vue des vétérinaires

24 structures vétérinaires (dont 11 domiciliées dans la zone d'étude), soit environ 90 vétérinaires (40 dans la zone) exercent sur ce territoire une activité dite « rurale », qu'elle soit minoritaire ou majoritaire. Une enquête a été conduite auprès de 19 de ces structures et 43 vétérinaires y exerçant. Les résultats montrent qu'à court terme (moins de 5 ans) ou moyen terme (5-10 ans), près d'une structure sur deux envisage d'arrêter l'activité rurale. La situation est déjà très critique sur le nord et tendue dans le sud. Les principales raisons mises en avant sont :

- La disparition continue de l'élevage sur certains secteurs, ne permet plus d'assurer une rentabilité économique suffisante pour justifier le maintien de l'exercice rural au sein des établissements de soins vétérinaires (ESV)
- La concurrence sur la vente du médicament vétérinaire, dont les volumes et les marges permettaient de financer en grande partie les services non rémunérés (conseils, gardes)

- L'augmentation des distances pour assurer les interventions dans les élevages restant, suite aux arrêts d'activité rurale des ESV au sein de la zone ou en périphérie entraîne des temps d'intervention plus longs, contrainte qui s'ajoute à la charge supplémentaire générée
- Les difficultés de recrutement (16 ETP non pourvus au 01/09/2022 sur le territoire et périphérie), viennent accentuer la charge de travail sur les vétérinaires restants notamment en raison de l'obligation d'assurer la permanence et la continuité des soins
- Cette pression de travail est un facteur supplémentaire pouvant expliquer la proportion importante de cessations d'activité rurale envisagées à court/moyen terme
- Les jeunes générations de vétérinaires sont de moins en moins enclines à venir exercer dans des territoires ruraux dont les services et loisirs ne correspondent pas/plus à leurs attentes. La question de l'accessibilité à des logements qualitatifs pour les stagiaires ou pour les aides longue durée est systématiquement évoquée comme étant une difficulté.

Le point de vue des éleveurs

Une enquête menée par sondage auprès de 53 éleveurs répartis sur la zone d'étude et représentant les différents types de système de production existants sur le territoire (polyculture-élevage ou élevage spécialisé) a permis de constater les points suivants :

- Les éleveurs sont globalement conscients de la charge importante de travail des vétérinaires mais ne ressentent pas (à quelques exceptions près), pour l'instant, les conséquences du relâchement du maillage vétérinaire ou du manque de personnel, car les interventions urgentes continuent d'être assurées dans des délais satisfaisants au prix d'une mobilisation importante de leur vétérinaire
- Ils manifestent toutefois une certaine inquiétude sur la pérennité du système si aucune amélioration n'est apportée, avec des conséquences sur la santé de leur cheptel et donc sa viabilité économique
- Sur l'évolution du modèle de partenariat « éleveur-vétérinaire », et notamment la question de la rémunération, l'écoute existe mais reste encore faible, en partie due à un manque d'information sur le sujet.

Le diagnostic du territoire

Le territoire étudié présente des facettes variables, avec notamment des différences de perception de son attractivité selon la localisation. Le caractère à dominante rurale apporte certaines aménités en termes de qualité de vie, mais peut être perçu, notamment par les jeunes générations comme insuffisant en termes d'animation et d'accès aux loisirs ou à la culture.

Concernant la présence des activités d'élevage d'animaux de rente, la tendance baissière est constatée et pourrait au mieux ralentir mais probablement pas s'inverser. Face à cette tendance, le modèle économique de l'activité vétérinaire rurale, s'appuyant en grande partie sur les volumes de médicaments vendus et sur les opérations de surveillance sanitaire de masse, n'est plus adapté pour assurer une rentabilité suffisante et donc un maintien du maillage.

Un pronostic qui oblige à l'action

L'analyse des différentes tendances et des forces exerçant des pressions sur le maillage vétérinaire montre qu'en l'absence de plan d'action rapide et efficace, le maillage vétérinaire rural est voué à se dégrader encore, jusqu'à potentiellement disparaître, créant ainsi un vide de surveillance des maladies animales, préjudiciable tant pour l'élevage que pour l'occupation du territoire et l'entretien des paysages, sans oublier le risque d'émergence de maladies zoonotiques (transmissibles de l'animal à l'homme, exemple COVID19).

Un plan d'action en 4 axes

Les axes issus des travaux du comité de pilotage sont :

- ✚ Axe 1 : Améliorer la gestion des établissements de soins vétérinaires
- ✚ Axe 2 : Développer et faire évoluer l'offre de services et le partenariat élevage-vétérinaire
- ✚ Axe 3 : Faciliter la venue et le maintien des jeunes vétérinaires
- ✚ Axe 4 : Organiser, coordonner et animer le territoire.

Les actions sont décrites au sein de fiches actions et sont organisées comme suit :

- ✚ Axe 1 : Améliorer la gestion des établissements de soins vétérinaires

- ✓ Action 1.1 : faciliter le développement d'outils d'accompagnement et de conseil auprès des ESV
- ✓ Action 1.2 : mutualiser les fonctions au sein et entre les ESV
- ✓ Action 1.3 : améliorer les conditions de travail des vétérinaires
- ✓ Action 1.4 : faciliter l'accès aux aides (économiques, fiscales/sociales, techniques)
- ✚ Axe 2 : Développer et faire évoluer l'offre de services et le partenariat élevage-vétérinaire
 - ✓ Action 2.1 : faire connaître, développer et améliorer les offres de services des vétérinaires
 - ✓ Action 2.2 : développer la contractualisation éleveurs-vétérinaires
 - ✓ Action 2.3 : faire évoluer le marché du médicament vétérinaire
 - ✓ Action 2.4 : faire évoluer le Plan Sanitaire d'Élevage de la FRGDS BFC
 - ✓ Action 2.5 : améliorer les conditions d'intervention en élevage
 - ✓ Action 2.6 : développer les capacités d'accueil des grands animaux en ESV
 - ✓ Action 2.7 : développer la valorisation des données numériques
- ✚ Axe 3 : Faciliter la venue et le maintien de jeunes vétérinaires
 - ✓ Action 3.1 : valoriser le territoire par la communication
 - ✓ Action 3.2 : faciliter la venue de stagiaires
 - ✓ Action 3.3 : faciliter l'installation des jeunes vétérinaires
 - ✓ Action 3.4 : mettre en place un partenariat avec les ENV pour introduire plus de pratique dans la formation initiale
 - ✓ Action 3.5 : mettre en place un partenariat avec les ENV pour améliorer le dispositif des stages
 - ✓ Action 3.6 : aider le maintien de la permanence et continuité des soins (PCS)
 - ✓ Action 3.7 : rémunérer la veille sanitaire
 - ✓ Action 3.8 : aider les éleveurs et praticiens en difficulté
- ✚ Axe 4 : Organiser, coordonner et animer le territoire.
 - ✓ Action 4.1 : Organiser, coordonner et animer le territoire

Une stratégie de déploiement en cours

Un travail de priorisation des actions et de mise en place des dispositifs nécessaires au déploiement du plan d'action est en cours d'élaboration. Une mise en place des premières actions concrètes est envisagée pour le premier trimestre 2023.

*Chefs de projet : Bertrand GUIN et Claire LEGRU
Et le Groupe de Travail*

FORMATIONS ET INFORMATIONS VETERINAIRES ET ELEVEURS

1. Formations / Informations VETERINAIRES

a. Journée Technique 2022

La Journée Technique 2022 devait initialement se dérouler dans les Salons du Colisée à Chalon sur Saône et en raison d'intempéries de juin 2022 sur la région chalonnaise, la salle a été endommagée et n'était donc plus disponible pour accueillir notre Congrès à l'automne 2022. Le Groupe de travail JT du GTV BFC a dû rapidement retrouver une nouvelle salle adaptée mais aussi une nouvelle date pour réussir au mieux le congrès annuel. Nous avons finalement pu organiser notre évènement au Palais des Congrès de Beaune le jeudi 10 novembre 2022. Il est à noter pour cette édition une hausse significative du nombre de participants par rapport à la Journée Technique « One Health » de 2021.

Au total, 116 participants aux ateliers dont 58 vétérinaires praticiens, 47 étudiants et 16 ASV, sans oublier nos imminents conférenciers qui étaient au nombre de 10 pour les 3 ateliers mais aussi la présence de 15 invités (GDS, DDPP, LVD, AFVAC, Enseignants Ecole Vétérinaire, presse spécialisée etc). A souligner également la présence de 27 sociétés partenaires sur l'exposition commerciale, nous les en remercions vivement ! Il est primordial de conserver, en toute indépendance, cette relation privilégiée avec nos partenaires commerciaux afin de continuer à organiser ces journées de formation et d'information.

Au programme de cette journée, les 3 ateliers suivants :

ATELIER « Animaux de compagnie » Gestion des urgences et Alimentation des carnivores domestiques

Matinée sur la gestion des Urgences

8h55 – 9h : Introduction

Les Urgences : comment bien s'y prendre ?

Comité Scientifique du GTV BFC

9h – 11h :

Endocrinologie

Dr Tarek Bouzouraa, Dipl. ECVIM-CA

11h -11h30– Pause



11h30 – 13h :

SDTE (Syndrome de Dilatation-Torsion de l'Estomac):

prise en charge, suivi, actualités

Dr Tarek Bouzouraa, Dipl. ECVIM-CA

13h-14h30 – Cocktail déjeunatoire

Après-midi sur l'alimentation des carnivores domestiques

Les ASV qui participent à la formation pratique à la coproscopie le matin sont conviés (es) à assister à cet atelier sur l'alimentation des carnivores domestiques l'après-midi.

Merci de bien le préciser sur le bulletin-réponse ci-joint.



14h30 – 16h :

La lecture des étiquettes d'aliment

Dr Mathilde Thierry, Royal Canin

16h -17h– Pause

17h – 18h30 :

Comment interpréter les étiquettes des aliments
(Travaux dirigés)

Dr Mathilde Thierry, Royal Canin

18h30 – 19h :

Les idées reçues en Nutrition

Dr Claire Nélaton, Royal Canin,

ATELIER « Animaux de rente » Bien dans mon Pré

8h55 – 9h : Introduction

9h – 10h30 : Comment améliorer la santé et la croissance de mes animaux grâce à la santé de mes sols et de mes plantes ? Initiation à la culture de l'herbe : quelques grands principes pour s'en sortir

Chantal Philippe, SMVET

10h30 -11h– Pause



11h – 12h30 :

Valorisation de l'herbe dans nos pratiques (partie 1)

Dr Gilles Rouquet, praticien à Gavray (50-Manche), SNGTV

12h30-14h30 – Cocktail déjeunatoire

14h30 – 16h :

Valorisation de l'herbe dans nos pratiques (partie 2)

Dr Gilles Rouquet, praticien à Gavray (50-Manche), SNGTV

16h -16h45– Pause

16h45 – 17h15 :

Biosécurité / Gestion des nuisibles : pourquoi s'en pré-occuper? Quelle place pour le vétérinaire.

Dr Romain Lasseur, expert sur les espèces envahissantes et la Santé Publique (Société I2Innovation, 69-Lyon)

17h15 – 18h :

Super panaris : Que savons-nous?

Présentation de cas cliniques - échanges

Dr Catherine Lutz, praticienne à Pfaffenhoffen (67-Bas-Rhin) SNGTV



18h – 18h15 :

Résultats de l'étude de l'influence du mode de naissance et d'une complémentarité à la naissance en pré et post-biotique sur le microbiote intestinal du veau charolais à la naissance et pendant leurs 20 premiers jours de vie

Mélanie Save, Etude Thèse VetAgroSup Lyon / Original Process / GTV BFC

18h15 – 19h :

Les attentes et enjeux des entreprises vétérinaires de demain : débat avec les étudiants des Ecoles Nationales Vétérinaires

Drs Karine Durrey et Jocelyn Amiot, praticiens à 71-Epinac, GTV BFC

Matinée ATELIER « ASV »

Formation pratique à la coproscopie

Priorité aux ASV – 14 places maximum

Possible pour les vétérinaires s'il reste des places

Atelier animé par le Dr Nancy Savoye,

Praticienne à 71-Epinac, Commission Parasitologie SNGTV

8h55 – 9h : Introduction

9h – 9h10 : Tour de table - Présentation



Objectif n°1 : A l'issue de la formation, l'ASV est autonome pour réaliser en pratique une coproscopie selon plusieurs méthodes : flottaison, Stoll, Mac

9h10 – 9h15 : Quels matériels pour préparer une coproscopie ?

9h15 – 9h45 : Méthodes Flottaison / Stoll / Mac Kenna

9h45 – 10h30 : Atelier Pratique

10h30 -11h– Pause

11h – 11h20 : Atelier Pratique suite

11h20 – 11h30 : Ce qui est déjà en place / Ce que je mets en place

11h35 – 11h50 : Du bon usage des anthelminthiques chez les bovins à la rentrée à l'étable

Dr Céline Cotrel, CEVA Santé Animale

Objectif n°2 : A l'issue de la formation, l'ASV connaît les indications et limites de la coproscopie. Il sait quand et pourquoi proposer une coproscopie et a les connaissances de bases pour répondre aux questions d'un client sur la coproscopie.

11h50 – 12h : Les pièges

12h – 12h30 : Indications et Limites de la coproscopie

12h30 – 12h40 : Questions de clients

12h40 – 12h50 : Tour de table / Conclusion

12h50-14h30 – Cocktail déjeunatoire

*# Les ASV qui participent à la formation pratique à la coproscopie le matin sont conviés (es) à assister à l'atelier sur l'alimentation des carnivores domestiques l'après-midi.

Merci de bien le préciser sur le bulletin-réponse ci-joint.

Le premier atelier « Animaux de compagnie » était consacré à la gestion des urgences le matin et sur l'alimentation des carnivores domestiques l'après-midi.

Les urgences sont fréquentes en pratique courante, notamment quand les propriétaires nous sollicitent pour leur compagnon, à un degré avancé de maladie. Nous devons le plus souvent composer entre réflexion et action, afin d'aboutir rapidement à un diagnostic et de proposer une prise en charge pour "sauver des vies". Ce module canin a abordé plusieurs urgences fréquentes et moins fréquentes, pour lesquelles il convient de systématiser nos prises en charges afin de les améliorer. Ce module était à visée "pratico-pratique" et une session d'échange entre les praticiens et l'intervenant, sur des cas pratiques vus en clientèle, était organisée avec l'intervenant, le Dr Tarek Bouzouraa, ECVIM-CA. 17 vétérinaires ont assisté à cet atelier en matinée.

Pour la seconde partie, l'après-midi, sur l'alimentation, l'idée générale était : « Comment donner un avis pertinent sur les aliments dont me parlent mes clients ! ». Les Drs Mathilde Thierry et Claire Nelaton de la société Royal Canin ont notamment décrypté les étiquettes des aliments sous forme de travaux dirigés et démontré quelles étaient les idées reçues concernant la nutrition des carnivores domestiques. 29 personnes – ASV et vétérinaires - étaient présentes pour assister à ces conférences sur l'alimentation.

Un atelier « Formation pratique aux techniques de coproscopie : technique de flottaison, méthode de Stoll et technique de Mac Kenna » dispensé uniquement en matinée et réservé aux Assistantes Spécialisées Vétérinaire (ASV) a été animé par le Dr Nancy Savoye, Praticienne à Epinac, Présidente de la Commission parasitologie de la SNGTV. Les 2 objectifs principaux de cette formation pratique à la coproscopie étaient qu'à l'issue de la formation, l'ASV soit autonome pour réaliser en pratique les différentes méthodes de coproscopie décrites, et connaisse les indications et limites de la coproscopie, sache quand et pourquoi proposer une coproscopie et ait les connaissances de bases pour répondre aux questions sur cet examen complémentaire. Le Dr Céline Cotrel, de la société CEVA Santé Animale, est intervenue, quant à elle, en visioconférence sur bon usage des anthelminthiques chez les bovins à la rentrée à l'étable. Franc succès de cet atelier avec 16 ASV désormais prêtes à se lancer ou dynamiser le service coproscopie de leur clinique. Les ASV qui participaient à cette formation étaient conviés(es) à assister à l'atelier sur l'alimentation des carnivores domestiques l'après-midi.

Le troisième atelier était comme à l'accoutumé destiné aux « Animaux de Rente » avec pour thème central « Bien dans mon Pré ». Quoi de plus naturel que de voir brouter des vaches dans un champ ? Outre la vision bucolique et apaisante de cette image d'Epinal, valoriser ses parcelles par du pâturage demande de la technicité !

On a tous entendu nos éleveurs nous dire « l'herbe c'est ingérable » ou encore « faire du lait à l'herbe c'est compliqué ». C'est vrai, ce n'est pas si simple, mais tout à fait faisable. La recette : de l'organisation, de l'anticipation et respecter seulement 5 règles.

L'atelier a débuté avec la conférence « Comment améliorer la santé et la croissance de mes animaux grâce à la santé de mes sols et de mes plantes ? Initiation à la culture de l'herbe : quelques grands principes pour s'en sortir », donnée par Chantal Philippe, agrobiologiste spécialiste des parcours fourragers à 5mVet. La conférencière a expliqué avec clarté et simplicité la croissance de l'herbe et les bases à connaître dans la valorisation de celle-ci pour l'alimentation de nos ruminants. Ainsi que les indicateurs et mesures que le vétérinaire peut effectuer pour conseiller ses clients éleveurs.

Ensuite, le Dr Gilles Rouquet, praticien à Gavray dans la Manche et membre de la Commission Vaches Laitières de la SNGTV est venu nous exposer « La valorisation de l'herbe dans nos pratiques ». Le pâturage est souvent vu comme rationnement subi, soumis aux aléas climatiques. Or en rationalisant son utilisation, il reste certes des inconnues mais moins nombreuses, et les points critiques clairement identifiés. L'anticipation est la clé du succès du pâturage. L'anticipation de la surface des paddocks, de la prévision des paddocks à utiliser, de la nature de la complémentation à l'auge, permettront une vraie optimisation de l'herbe. Cela se traduira directement par une meilleure efficacité économique des élevages et à long terme une pérennité de leur outil de production.

L'intervenant suivant Dr Romain Lasseur, expert sur les espèces envahissantes et la Santé Publique (Société IZInovation, 69-Lyon) nous indiquait en introduction de sa conférence portant sur la place des vétérinaires dans la gestion des nuisibles en élevage : « *Une espèce invasive ou envahissante peut être locale ou importée* ». Très prolifiques, ces espèces invasives colonisent un milieu à un rythme accéléré, ce qui leur confère une capacité à s'imposer dans un écosystème au détriment des autres espèces et de la biodiversité. De plus, elles ont d'importantes répercussions sur le plan économique, sanitaire mais aussi sur les conditions de travail et sur l'estime de soi de l'éleveur. Or, comme il l'a ajouté, « *les vétérinaires sont au centre de ces problématiques dans les élevages, mais on intervient souvent trop tard dans le cycle de ces espèces* ».

Ensuite, le Dr Catherine Lutz, praticienne à Pfaffenhoffen (67-Bas-Rhin) et membre de la Commission Vaches Laitières de la SNGTV a exposé « Super-Panaris : que savons-nous ? ». Le panaris, ou phlegmon interdigital, se manifeste par une inflammation de la peau et des tissus sous-cutanés profonds de l'espace interdigital. Récemment a été observée une nouvelle forme de panaris dont le traitement médical (et même chirurgical !) semble aujourd'hui quasi illusoire... Son intervention relate les connaissances actuelles et interrogations sur cette pathologie. Un observatoire de la maladie sera mis en route en 2023, et permettra de faire remonter les informations terrain des praticiens.

Puis c'est au tour du Dr Mélanie Save, fraîchement diplômée, de venir faire la présentation des résultats de sa thèse qui avait été conduite conjointement avec le GTV BFC et Original Process « Etude de l'influence du mode de naissance et d'une complémentation à la naissance en pré et post-biotique sur le microbiote intestinal du veau charolais à la naissance et pendant leurs 20 premiers jours de vie ». « Le mode vêlage et la

complémentation en pré- et postbiotiques n'agissent pas sur le GMQ, ni sur la présence de diarrhées. De plus, la différence de microbiote intestinal au début de la vie en fonction du mode de naissance s'estompe rapidement. La complémentation, en augmentant la richesse et la diversité du microbiote durant la période cruciale, est bénéfique pour le veau », conclut-elle. Nous remercions les vétérinaires praticiens qui ont œuvré à cette étude avec la mise à disposition de 397 prélèvements, et la remontée de toutes les informations terrain des 20 premiers jours des veaux.

En toute fin de journée, un temps était prévu pour une table ronde avec les étudiants présents afin de débattre entre vétérinaires praticiens et étudiants sur les attentes et enjeux des entreprises vétérinaires de demain. Ce moment d'échange a permis de mettre en évidence certaines des problématiques des jeunes diplômés à venir travailler en zone rurale, mais aussi certaines limites de l'enseignement actuel dans les ENV, notamment la partie pratique, et les difficultés de recrutement des structures vétérinaires, qui bien souvent maintenant manquent de temps pour accompagner leurs jeunes et le proposer des conditions compatibles avec leur installation future.

Place à la prochaine édition le jeudi 19 octobre 2023 au Palais des Congrès de Beaune !

*Chef de Projet : Jocelyn Amiot
Et le Groupe de Travail*

b. Module d'Enseignement personnalisé VET AGROSUP LYON « Service en clientèle charolaise » – Formation sur le site de l'école et Visite en Clinique

L'objectif de cet enseignement personnalisé (qui concerne les 3^{ième} et 4^{ième} années) est de découvrir la pratique vétérinaire rurale allaitante en zone Charolaise (qui ne se résume pas à l'obstétrique) et voir comment les clientèles s'adaptent aux nouvelles demandes des élèves.

Cet enseignement personnalisé est proposé par des vétérinaires praticiens venant de clientèles allaitantes proches de l'école dans la zone Charolaise. Différentes facettes du métier sont présentées, avec notamment des services proposés, prouvant que les activités dans cette zone ne se résument pas aux urgences obstétriques. Les thèmes sont abordés par les praticiens au cours des séances de discussion et réflexion avec les étudiants sur le site de l'école. Les visites permettent ensuite de découvrir l'équipement des cliniques et des pratiques médicales sur place.

Des travaux dirigés (TD) sont réalisés par des vétérinaires praticiens, à VetAgro Sup, les vendredis après-midis (temps dédié EP) et 2 sorties à la journée ou demi-journée sont organisées en zone charolaise dans les clientèles partenaires.

29 (le 18/11/22) et 25 (le 02/12/22) étudiants se sont déplacés pour visiter 4 cliniques du charolais

Intitulé des séquences de TP	Nombre de séquences associées	Créneau horaire et semestre
Visite de clinique (fluidothérapie)	6h	18/11/22 Varennes Saint Sauveur (fluido) Marcigny et La Clayette
Visite de clinique (chirurgie)	6h	02/12/22 Charolles, Marcigny et La Clayette

Et 30 étudiants ont bénéficié des travaux dirigés comme suit (4 étudiants A3 et 26 étudiants A4):

Intitulé des séquences de TD	Nombre de séquences associées	Créneau horaire et semestre
Aménagement pratique des cliniques rurales pour hospitalisations, chirurgies, radios	3	14/10/22 14h30-16h45 J Amiot
Présentation du service de parage des bovins	3	21/10/22 14h30-16h45 B Bourdet
La pratique de l'équine dans les campagnes	3	28/10/22 14h30-16h45 J Amiot
Autres filières de productions animales que la viande bovine ?? évolution et perspectives d'avenir	3	04/11/22 14h30-16h45 A Dimberton
Débat discussion clôture : à 3-4 véto Qualité de vie, temps libre, la rurale au féminin	3	09/12/22 14h30-16h45 V Fournier, K Durrey, G Forgeat, C Becker

L'évaluation de cet enseignement se fait sous forme d'une réflexion sur le projet professionnel de l'étudiant, au regard des connaissances acquises durant le module.

Les retours des étudiants lors de l'évaluation de l'EP sont de nouveau très encourageants. Il sera donc reconduit en 2023.

*Chefs de Projet : Jocelyn Amiot et Karine Durrey
Et le Groupe de Travail*

c. Formation « Gestion globale des mouches en élevage »

A l'heure de l'expansion des maladies vectorielles, il nous a semblé opportun d'organiser une telle formation pour que les praticiens se réapproprient la gestion globale des mouches en élevage. C'est pourquoi le GTV BFC a contacté le Dr Romain Lasseur, expert sur les espèces envahissantes et la Santé Publique de la société IZInnovation afin de dispenser cette formation le jeudi 22 septembre 2022 au lycée agricole Granvelle de Dannemarie-sur-Crète dans le Doubs. Cette formation s'est faite en partenariat avec le laboratoire Virbac. Au programme de cette journée, retour sur les espèces envahissantes en élevage, les problématiques sanitaires associées, les diptères en élevage, principales espèces, les différentes espèces de mouche et biologie associée, cycle de développement, les approches préventives pour la régulation, les approches curatives pour la gestion des mouches en élevage, le mode d'action des différentes solutions insecticides et les précautions d'usage et, enfin, des échanges autour des problématiques de terrain avec visite de l'exploitation du lycée. Dix vétérinaires de Bourgogne-Franche-Comté et 2 ASV sont venus assister à cette conférence ainsi que 26 étudiants en BTSA Productions Animales et leur enseignante de zootechnie.

Cette formation, suite à la demande du GIE Sud Brionnais-Charolais, a également été déployée le 1^{er} décembre à la Clinique vétérinaire de La Clayette. 8 vétérinaires ont participé à cette session.

Chef de Projet : CS GTV BFC

d. Formations SNGTV 2022 (Partenariat régional avec le GTV B-FC)

- Formation pratique à l'obstétrique bovine

A partir du 01/01/2022, la formation pratique à l'obstétrique bovine a été reprise par la SNGTV avec une compensation financière pour le GTV BFC pour chaque stage organisé (aide dans l'organisation et la coordination de la formation), en effet le GTV BFC est toujours organisme de formation mais désormais non certifiée Qualiopi. Cette formation est donc susceptible d'être prise en charge pour les stagiaires soit par le FIF PL pour les associés et collaborateurs libéraux soit par OPCO-EP pour les salariés.

Pour rappel, cette formation s'adresse aux vétérinaires débutants, mais aussi plus expérimentés qui souhaitent une remise à niveau. Cela permet principalement aux structures vétérinaires d'avoir un nouveau collaborateur plus rapidement autonome.

Le contexte est le suivant : Immersion complète dans une clinique vétérinaire en zone charolaise de taille suffisamment importante pour avoir une activité d'obstétrique soutenue pendant 3 jours et 2 nuits (en période

de vêlage donc principalement l'hiver). Les intervenants sont des vétérinaires volontaires adhérents au GTV B-FC et qui exercent en zone charolaise.

La journée se passe avec le vétérinaire de la structure qui fait les interventions d'obstétrique : la priorité est donnée à l'organisation de la structure. Les moments creux sont consacrés à la théorie.

La soirée se déroule en compagnie du vétérinaire de garde, le participant peut le suivre la nuit s'il le désire. Plusieurs axes de formation sont possibles : uniquement obstétrique, ou obstétrique et chirurgie et cas particuliers (veaux et adultes si les cas se présentent).

Concernant les modalités pratiques : la durée de la formation est de 3 jours. Chaque journée se déroule de 8h à 18h avec les urgences (soir/nuit) et la partie théorique comprend deux heures de formation par jour (dans le créneau horaire de 8h à 18h) avec des supports visuels.

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être autonome sur la pratique de la césarienne, les bases de l'obstétrique, les difficultés particulières, les complications. Il doit être capable de faire une césarienne, de s'organiser de manière à être efficace et d'aborder plus sereinement des cas difficiles. Les atouts de la formation sont les suivants : Cours particulier, formation individualisée et sur mesure, échanges avec les praticiens d'une autre région.

Grâce à la prise en charge de cette formation par la SNGTV (communication déployée sur l'ensemble du territoire, mise en ligne sur le catalogue des formations SNGTV), les demandes de stages ont été très nombreuses en 2022 et au total 20 nouveaux stagiaires ont réalisé leur formation dans quatre cliniques vétérinaires du « Charolais » : Luzy (P.Salvé), Digoin (G.Forgeat), Epinac (J.Amiot) et Marcigny (E.Charrier). A noter que plusieurs personnes sont sur liste d'attente pour la saison 2023/2024 à venir. Si vous souhaitez venir renforcer l'équipe de formateurs, n'hésitez pas à contacter le GTV BFC ou la SNGTV pour les modalités.

*Chef de Projet : Jocelyn Amiot
Et le Groupe de Travail*

- Formation « De la pratique à la théorie, appropriiez-vous le bien-être animal »

Cette formation a été dispensée par le Dr Florent Auguste (Commission Bien-être Animal SNGTV) le 15/04/22 à l'EARL CAP REUSSITE (partie théorique en salle + partie pratique en ferme), à Saint-Loup-de-Géanges en Saône et Loire. Neuf vétérinaires ont assisté à cette formation. Face à une attente sociétale d'amélioration du bien-être animal et la nécessité pour l'éleveur d'y répondre, le vétérinaire doit devenir le professionnel incontournable pour son évaluation et son amélioration.

Au programme le matin, l'évaluation pratique du BEA en exploitation, utilisation de 9 des critères de la méthode Welfare Quality, l'attente sociétale et évolution historique du point de vue du consommateur, des associations de protection animale, des industriels et la réglementation et l'après-midi : définition du bien-être animal, notion de sensibilité des animaux (sensations, émotions), les cinq libertés, l'évaluation du bien-être animal, les deux types d'indicateurs basés sur l'environnement et basés sur l'animal, les indicateurs comportementaux, physiologique, de production, sanitaires, la validation des indicateurs, mesure et intégration et enfin, l'identification des principaux facteurs de risque et amélioration : enrichissement, amélioration des pratiques, la douleur (évaluer et soulager).

- Formation « Suivi de reproduction en élevage laitier, Volet 1 »

Cette formation a été réalisée le 10 mai 2022 à Champagnole et a été dispensée par Nicolas Zinzius, praticien à Champagnole, membre de la Commission Vaches Laitières de la SNGTV. Neuf vétérinaires qui souhaitent mettre en place des suivis de reproduction ou qui souhaitent mieux structurer ceux déjà mis en place ont participé à cette session.

Le suivi de reproduction reste plus que jamais une des portes d'entrée et de fidélisation des élevages laitiers dans chaque clientèle. Sa mise en place et sa pérennisation nécessitent de savoir le proposer et le vendre en répondant bien aux objectifs de l'éleveur. Il faudra aussi savoir le réaliser et en valoriser les résultats. Sa mise en place doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement de services partagée par l'ensemble des acteurs d'une structure vétérinaire. Elle réclamera compétences en reproduction et disponibilités mais aussi, rapidement, des connaissances dans les domaines de la zootechnie et de l'alimentation.

Au programme de cette journée :

- Connaître les besoins et attentes des éleveurs en matière de reproduction
- Vendre et organiser un suivi de reproduction en pratique

- Concevoir ses offres (plusieurs niveaux de services) et sa tarification
- Segmenter sa clientèle et trouver les cibles
- Gérer son temps de vente (exercices en situation)
- Organisation pratique : préparation de la visite, déroulement pratique (quelles vaches, pourquoi, avec quelles techniques), compte-rendu
- Utilisation de l'échographie génitale dans le cadre du suivi de reproduction
- Abord thérapeutique des pathologies de la reproduction (métrites, endométrites, anœstrus, subœstrus, kystes folliculaires et lutéaux, repeat breeders)

Organisée par les Dr Marc-Olivier Clique et Nicolas Zinzius

e. Sommet de l'élevage à Cournon en octobre 2022

Le désormais incontournable Sommet de l'élevage à Cournon s'est déroulé du 4 au 7 octobre 2022 avec notamment la présence d'un stand GTV qui réunit essentiellement des vétérinaires de la région AURA mais aussi des régions limitrophes dont la Bourgogne-Franche-Comté, à noter la présence d'une vingtaine d'étudiants de différentes écoles vétérinaires (Lyon, Toulouse, Cluj-Roumanie).

Le GTV BFC participe chaque année financièrement à la bonne tenue du stand comme les autres GTV impliqués. Cette année, 4 vétérinaires de la BFC se sont déplacés en Auvergne pour animer le stand, les Drs Jocelyn Amiot, Nicolas Aubert, François Courouble et Philippe Salvé.

Les retours des vétérinaires et des étudiants sur place sont très bons en termes d'images véhiculées auprès des éleveurs.

Chef de Projet : Alexandre Dimberton

2. Formations / Informations ELEVEURS

Avec la formation des vétérinaires, la formation des éleveurs reste le cœur de métier du GTV BFC.

Il y a une vraie nécessité de promouvoir ces formations car les éleveurs, notamment les plus jeunes, ressentent le besoin d'être accompagnés sur de nombreux sujets techniques. Ces formations permettent souvent de recentrer les éleveurs sur la zootechnie et sont ainsi l'occasion de leur ouvrir les yeux sur certains préjugés et de les faire progresser.

Pour les vétérinaires adhérents du GTV BFC qui souhaiteraient mettre en place ces formations pour leurs clients, un catalogue des formations est disponible au GTV BFC, vous pouvez soit les animer vous-même, soit les faire animer par un vétérinaire formateur du GTV BFC.

En Côte d'Or :

Les formations « **Prévenir la tuberculose en élevage bovin, Biosécurité : un outil de maîtrise sanitaire de son élevage** » initiées en 2021 en Côte d'Or, ont de nouveau été organisées par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or et les Dr Jean-Baptiste Deschamps et Alexandre Guenot sont intervenus en tant que formateurs pour le GTV BFC, 5 formations au total sur l'année 2022 avec 40 stagiaires formés :

- formation du 8 avril 2022 à Savigny sous Malain : 7 participants (JB.Deschamps)
- formation du 6 mai 2022 à Bretenière : 9 participants (JB.Deschamps)
- formation du 20 octobre 2022 à Venarey les Laumes : 8 participants (A.Guenot)
- formation du 27 octobre 2022 à Brazey : 5 participants (JB.Deschamps)
- formation du 4 novembre 2022 à Créancey : 11 participants (JB.Deschamps)

L'objectif général est de prévenir le risque d'apparition de maladies dans son élevage grâce à la mise en place de mesures de biosécurité avec l'exemple de la tuberculose bovine.

Sont abordés en matinée les enjeux collectifs et individuels de la Tuberculose bovine, la situation épidémiologique en France et en Côte d'Or, les caractéristiques de la maladie et l'identification des facteurs de risque d'introduction de la maladie dans un cheptel. L'après-midi est consacrée à l'application concrète de l'identification de facteurs de risque à partir d'exemples et la réalisation du propre plan de biosécurité des éleveurs présents.

D'autre part, en partenariat avec le GDS de Côte d'Or, plusieurs matinées en ferme ont été réalisées en 2022 sur les deux thématiques suivantes « Microbisme et Bâtiment : Des solutions pratiques, économiques et

efficaces » et « Ebourgeonnage chez les veaux dans le cadre du Bien-être animal et de la prise en charge de la douleur ».

Concernant le déroulement de ces formations sur un format plus court d'une demi-journée, différents ateliers pratiques sont présentés en ferme par des vétérinaires et des techniciens d'élevage et ce, sous forme de panneaux imprimés sur support plastique en format A1 qui se posent sur les rangés de cornadis. Ainsi la formation et la discussion se passent dans le couloir d'alimentation des bovins. Cette situation facilite les échanges avec les éleveurs car le cadre est moins formel qu'une salle de réunion.

Deux formations d'une demi-journée « Microbisme et Bâtiment : Des solutions pratiques, économiques et efficaces » ont été dispensées en 2022, le 12 septembre à Poiseul la Grange par le Dr Edwige Bornot (14 stagiaires) et le 16 septembre à Lacour d'Arcenay par le Dr Alexandre Guenot (8 stagiaires). Dans le cadre du plan Ecoantibio, l'objectif de cette formation est de sensibiliser les éleveurs au bien-être de leurs animaux autour du vêlage et dans les premiers mois de vie, aux bonnes techniques de nettoyage désinfection, à la biosécurité et leur permettre de mieux comprendre la BVD.

Une formation d'une demi-journée « Ebourgeonnage chez les veaux dans le cadre du Bien-être animal et de la prise en charge de la douleur » a été animée par le Dr Edwige Bornot le 24 novembre à Poiseul la Ville (20 participants). L'ébourgeonnage est une des pratiques présentant le plus de problème en matière de gestion de la douleur par l'éleveur, dont deux types de difficultés : Un manque de connaissance par les éleveurs sur les bonnes pratiques en matière de gestion de la douleur et un accès aux produits anesthésiques et analgésiques auprès de leurs vétérinaires qui n'est possible que s'ils ont été dûment formés à l'utilisation de ces produits et à la réalisation de l'acte technique. Les objectifs pédagogiques de cette formation sont les suivants :

- Comprendre les mécanismes de la douleur chez le veau
- Comprendre l'action des produits analgésiques et anesthésiques
- Savoir organiser un chantier, y compris la contention des veaux
- Savoir pratiquer l'ébourgeonnage et comprendre l'impact des différentes pratiques sur le BEA
- Savoir prendre en charge la douleur du veau lors de l'ébourgeonnage, avec analgésie et anesthésie du veau
- Savoir assurer le suivi des effets secondaires

Dans la Nièvre :

Suite à la demande du GDS58 et des éleveurs de la Nièvre dont le Nord a été impacté par la maladie de Mortellaro, une formation d'1 heure sur cette maladie en élevage allaitant a été animée par le Dr Philippe Salvé le 21 juin à Brinay. Une vingtaine d'éleveurs de la Nièvre étaient présents.

En Haute-Saône :

Une formation éleveurs « Gestion pratique du parasitisme interne et résistance aux anthelminthiques chez les Petits Ruminants » a été organisée par le GDS BFC et animée par le Dr Edwige Bornot le 16/12/22 au Lycée Agricole de Port sur Saône (70). En élevage de petits ruminants la gestion du parasitisme n'est jamais simple. Cette formation permet aux éleveurs d'acquérir des bases solides pour appréhender la gestion du parasitisme sur leur troupeau et de comprendre la problématique de la résistance aux traitements antiparasitaires et travailler sur comment les pratiques de conduites de troupeaux peuvent aider dans la gestion du sanitaire et prévenir l'apparition des résistances. Plus précisément la formation contenait les éléments d'apprentissage suivants : les différents parasites internes et leurs cycles de développement, les anthelminthiques : utilisation raisonnée des anthelminthiques (bénéfiques et risques) : les pratiques de traitements permettant de limiter le risque d'apparition de résistances, les mesures de lutttes globales, système de pâturage, des pratiques de traitements, coprologies, l'évaluation du risque de résistance et préventions.

15 stagiaires ont assisté à cette formation.

En Saône et Loire :

Plusieurs formations ont été réalisées en 2022 en partenariat avec le GDS de Saône et Loire :

- Une formation intitulée « **J'anticipe ma campagne de vêlages** » a été dispensée par le Dr Jocelyn Amiot le 29 septembre à Vendenesse les Charolles. 9 Stagiaires ont été formés sur le rappel des facteurs-clés de la préparation des vaches au vêlage, les soins aux nouveau-nés, l'acquisition d'une vision globale de la période hivernale pour la préparer au mieux, dès avant la rentrée et la planification des rations et du protocole sanitaire pour aborder l'hiver sereinement. Les objectifs de la formation sont les suivants : analyses de ses bilans sanitaires des années précédentes afin d'établir des priorités

ex mortalités de veaux, diarrhées des veaux, dégradation des résultats de reproduction, pathologies respiratoires, mettre en évidence les dysfonctionnements de son élevage en lien avec la conduite alimentaire, le bâtiment et les protocoles vaccinaux, déterminer les actions correctives ou préventives pour améliorer la santé et les performances des animaux.

- Le Dr Jocelyn Amiot a animé la formation « **Eleveur Infirmier : La Santé des Veaux** » le 27 octobre à Neuvy Grandchamp avec l'objectif de mettre en œuvre pour les éleveurs stagiaires une méthode d'examen rigoureuse et systématique des veaux malades, en vue de recueillir des symptômes pertinents et de prendre la bonne décision thérapeutique. Dix éleveurs ont été formés au cours de cette session. Les contenu et méthodes pédagogiques pour cette formation sont les suivants : illustrations au travers de cas pratiques en élevage, connaître les différentes pathologies en élevage Bovin, chez le jeune, les premiers soins aux veaux à la naissance pour un bon démarrage, en pratique : Savoir examiner un bovin malade, examen à distance et examen rapproché, bien cibler le traitement pour mieux sécuriser les pratiques, rappel sur les différentes catégories de médicaments, et un point sur les problèmes de résistance aux antibiotiques.
- Une formation d'une journée sur le thème « **Gestion du parasitisme et bonnes pratiques d'utilisation des antiparasitaires pour limiter les résistances chez les petits ruminants** » a été dispensée le 1er décembre par le Dr Vincent Negny à Charolles, 9 éleveurs ont été formés. Pour maîtriser l'approche de la gestion du parasitisme en élevage de petits ruminants, il faut d'abord maîtriser les bases qui ont d'ailleurs été reprises à savoir la connaissance des principaux parasites externes et internes des ovins et caprins, la Compréhension du principe de résistance des parasites aux anthelminthiques et l'identification des outils et des bonnes pratiques pour limiter l'apparition de résistances.

La Chambre Régionale d'Agriculture BFC a organisé avec le partenariat du programme Inn'ovin, une journée de formation à destination des jeunes éleveurs qui souhaitaient approfondir leurs pratiques lors des périodes d'agnelage. Le Dr Vincent Negny a animé cette formation pour le GTV BFC le 23/11/2022 à Charolles (71) et 15 stagiaires ont été formés.

ovvt

Bourgogne
Franche-Comté



subventionné par

OVVT BFC : RAPPORT ANNUEL 2022 D'EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE

OVVT Bourgogne-Franche-Comté
(ORGANISATION VETERINAIRE A VOCATION TECHNIQUE)

*Convention annuelle d'exécution technique et financière relative aux missions
délégées à l'OVVT de la région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2022.*

Le 03 mars 2023, à Chenove.
Bilan définitif.

OVVT : PREAMBULE

L'Organisation Vétérinaire à Vocation Technique (OVVT) a pour mission de participer à l'amélioration de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre les dangers sanitaires (selon des missions définies en annexe).

Une comptabilité analytique est mise en place. Une subvention totale à hauteur de 91 938,86 € est définie pour l'année 2022 :

- selon une subvention fixe de 60 000 € pour assurer les missions d'animation ou déléguées à l'OVVT selon l'annexe 1
- à laquelle s'ajoute une subvention de 6 655 € (5 € par vétérinaire habilité identifié au 13/01/2022, extraction PENTAHO SIGAL, soit 1 331 vétérinaires)
- une subvention supplémentaire à hauteur de 25 283,86 € est attribuée pour permettre la réalisation de missions spécifiques à la tuberculose bovine.

L'OVVT s'est engagé à réaliser les missions listées en annexe de la convention technique et financière, selon une estimation « ratio ETP » réparti entre salariées et élus du GTV.

Il est rappelé ici qu'un ETP équivaut à la réalisation de 1607 heures de travail.

Ce bilan technique et financier sera articulé en 3 parties, selon les missions prévues en annexe 1 de la convention : bilan technique, bilan « ratio ETP » et bilan financier.

L'année 2022 est marquée en termes de salariat par une reprise d'activité à hauteur de 80 % d'ETP par la salariée Marina BERAL (dont 60% d'un ETP sur les missions de la section OVVT). Afin de compenser cette baisse d'activité, la salariée Carole FARROW, initialement embauchée durant l'arrêt maternité de Marina BERAL, poursuit son activité, dans le cadre d'un CDI, à hauteur de 15 % d'ETP (avec un ratio de 12 % d'un ETP sur les missions de la section OVVT). Les missions administratives ainsi que d'animation sur le maillage vétérinaire réalisées par Sandrine BERNARD se poursuivent, à hauteur de 6 % d'un ETP.

Le travail de l'ensemble des élus permet de remplir pleinement les objectifs en termes de missions et d'ETP exigés par la convention. On notera que depuis juin 2022, les responsables de la section OVVT sont les Drs. BALTAZART Anne (praticienne à Magny-Cours 58)) et ZINZIUS Nicolas (praticien à Champagnole (39)). Le Dr. DIMBERTON Alexandre, élu président du GTV BFC, assure le suivi global des dossiers de la section OVVT vers les membres du CD (Comité Directeur) et du CA (Conseil Administratif) du GTV BFC.

BILAN TECHNIQUE OVVT 2022

1.1. Actions de communication vers les VH et VM

1.1.1. Notification via courriers, mails, etc.

L'objectif de cette action était de réaliser une veille réglementaire. Il a été décidé, afin de clarifier les informations reçues par les vétérinaires sanitaires, de rédiger une procédure relative à la communication précisant, en fonction du type d'information à communiquer, qui communique auprès des vétérinaires (soit OVVT, soit DDetsPP).

Dans le cadre de la veille réglementaire, il a été décidé que ce sont les DDetsPP qui sont en charge de la communication.

On note, sur ce point, toujours quelques difficultés à être mis au courant des informations transmises aux vétérinaires de certains départements, nous mettant en porte-à-faux vis-à-vis des vétérinaires qui nous contactent par la suite. Compte-tenu des mouvements de personnels au sein des DDetsPP, il conviendrait de faire circuler cette fiche procédure, voire d'en demander une signature.

En 2022, l'OVVT a notamment communiqué autour :

- De la vaccination des canidés suite à des cas de maladie d'Aujeszky (avec l'appui du SRAI et DDPP21),
- De la surveillance et vaccination contre la rage dans le cadre de l'accueil des ressortissants Ukrainiens (avec l'appui du SRAI),
- Des mises à jour réglementaires relatives à la pharmacie vétérinaire (avec l'appui de la commission Médicaments de la SNGTV et validation par F. Tolle (SRAI)).

1.1.2. Rédaction d'un bulletin d'information

La section OVVT a rédigé **2 bulletins** au cours de l'année 2022 que vous pouvez retrouver au [lien suivant](#) permettant d'informer les vétérinaires sur les dangers sanitaires en cours de gestion ainsi que sur les actions de formation engagées.

Il était normalement prévu la rédaction de 3 bulletins sur cette année de fonctionnement. Or, il semble plus pertinent de communiquer au fil de l'eau auprès des vétérinaires. De plus, le GTV BFC a comme projet d'ici mi-2023 de publier un site internet dédié à l'activité du GTV et de l'OVVT BFC. Toutes les communications par courriel seront doublées, en 2023, d'une communication sur le site internet du GTV BFC (en cours de construction).

1.1.3. Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique : **NON PREVUE**

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM

1.2.1. Elaboration et mise en place de formations

Echanges autour de la gestion de la prophylaxie et leviers d'actions possibles pour les ASV

Les formations à destination des ASV, dans le cadre de la gestion de la prophylaxie (toutes espèces confondues), organisées en 2020 et 2021, ont été reconduites en 2022 en partenariat avec le SRAI, la FR GDS BFC (OVS) et le LVD.

Cette formation est passée sous un format payant pour les ASV (120 € HT) afin de prendre en charge le coût global incluant la location de salle, les frais de repas et les indemnités kilométriques des formateurs. *Les formations organisées ne peuvent pas être prises en charge par les organismes de formation. Le GTV, toujours organisme de formation, n'est plus certifié QUALIOPI.*

2 sessions de formation ont été programmées :

- 20/09/2022, Dole (9 ASV présentes, 2 invités GDS BFC/39 présents)
- 12/10/2021, Mâcon (9 ASV présentes, 4 invités GDS BFC/71, 2 invités DDetsPP71, 1 invité Agrivalys). *Cette session s'est achevée par la visite du laboratoire Agrivalys.*

Etaient également présents à ces 2 formations, 4 formateurs : Sylvie DEBLOCK (SRAI BFC), PETIT Etienne (GDS BFC/OVS), Natacha WORONOFF (LDV25), ZINZIUS Nicolas ou DIMBERTON Alexandre (GTV BFC/OVVT).

A l'issue des 2 formations organisées en 2022, nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires et formateurs pour leur participation à ce projet qui en fait une réussite.

L'ensemble des ASV (14 réponses /18) sont satisfaites à la fois du format, du lieu et du contenu de la formation. Les formateurs sont mentionnés comme tous à l'écoute, accessibles et disponibles pour répondre aux questions. Les échanges entre ASV ont également été appréciés.

Nous avons souhaité initier un groupe d'échanges entre ASV « rurale » afin de profiter des conseils et astuces de tous. Toutefois, cette proposition ne fait pas l'unanimité auprès des ASV formées (80% sont contre).

POINT FINANCIER

RECETTES	2 160 €
DEPENSES (2 formations, 18 ASV formés)	2 604.13 €
<i>Indemnisation animation N.Zinzius (1 formation)</i>	<i>538.92 €</i>
<i>Indemnisation animation A.Dimberton (1 formation)</i>	<i>538.92 €</i>
<i>Indemnisation IK +péage N.Zinzius (1 formation - Mâcon)</i>	<i>50.50 €</i>
<i>Indemnisation IK +péage A.Dimberton (1 formation – Dole)</i>	<i>144.52 €</i>
<i>Indemnisation IK + péage N.Woronoff (2 formations)</i>	<i>Déplacement pris en charge par le conseil départemental du Doubs</i>
<i>Indemnisation IK + péage E.Petit (2 formations)</i>	<i>147 €</i>
<i>Frais de bouche et location salle (Dole)</i>	<i>642.42 €</i>
<i>Frais de bouche (Mâcon)</i>	<i>361 €</i>
<i>Supports pédagogiques (8€/personne ; clé usb, stylo, bloc note et tote bag) – 20 mallettes distribuées</i>	<i>160 €</i>
<i>Frais d’envoi des mallettes pédagogiques</i>	<i>20.82 €</i>
DEFICIT 2022	- 444.13 €

On perçoit un certain essoufflement à remplir convenablement cette formation organisée depuis 3 ans. Nous ne prévoyons pas d'en programmer de nouvelles en 2023.

1.2.2. Organisation de réunions thématiques

Une intervention d'une demi-heure sur la « gestion des nuisibles : pourquoi s'en préoccuper ? Quelle place pour le vétérinaire », dans le cadre d'un plan Biosécurité et prévention de l'influenza aviaire, a été animé par Romain LASSEUR, expert sur les espèces envahissantes et la Santé publique (IZInovation, Lyon), lors de la Journée Technique du GTV BFC le 10/11/2022 au Palais des Congrès de Beaune (thème global de la JT, atelier Animaux de rente : « Bien dans mon Pré ») ; OneHealth). A noter que cette intervention a été réalisée à titre gracieux.

1.2.3. Rédaction et mise à disposition de fiches techniques

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre. Aucune sollicitation de l'administration ou des vétérinaires n'a été enregistrée.

1.2.4. Appui technique aux VH et VM

Une réunion mensuelle d'1h30 est organisée (en fonction des besoins) entre :

- Permanents (Marina BERAL +/- Carole FARROW et Sandrine BERNARD en fonction des dossiers traités)
- Responsables de l'OVVT (A. BALTAZART et N. ZINZIUS) afin de coordonner et progresser sur les différents dossiers de l'OVVT
- Responsable de la cellule Tuberculose (C. LEMAIRE) afin de permettre une meilleure articulation des dossiers Tuberculose avec la section OVVT
- Président du GTV BFC (A. DIMBERTON) afin d'assurer la transmission des informations de la section OVVT vers le CD et le CA.

Cette réunion mensuelle débute toujours par le point Tuberculose afin de libérer au plus vite la responsable de la cellule.

Des points téléphoniques sont également régulièrement réalisés entre permanents afin de coordonner la bonne avancée des dossiers, de leur suivi et de leur facturation.

Une réunion présentielle a également été organisée en septembre (20/09/2022) entre permanents afin de progresser plus rapidement sur certains dossiers en cours et d'assurer une cohésion d'équipe.

a) Prophylaxie

a. Bilan des prophylaxies et réunions pré-prophylaxies

Chaque année, l'OVVT est sollicité pour apporter son aide dans le bilan des prophylaxies bovines, petits ruminants et porcins, recueillir les écueils des vétérinaires, les dysfonctionnements éventuels et tenter de trouver des solutions et adaptations pour chaque partenaire, notamment avec la mise à jour des conventions quadripartites.

Une réunion régionale est organisée en septembre, sous l'initiative du SRAI. Cette réunion permet de clarifier les objectifs prophylactiques de chaque département et d'identifier si des modifications de convention quadripartite doivent avoir lieu.

Toutefois, nous remarquons, en départements, la multiplication des réunions de bilans et de préparation des prophylaxies ; pour les mêmes objectifs que la réunion régionale. Il conviendrait de favoriser les échanges courriels entre partenaires départementaux afin de réduire les coûts globaux liés à l'indemnisation des honoraires élus et IK.

Comme chaque année également, en collaboration avec la SNGTV, les différents DDetsPP et GDS, l'OVVT prépare des supports de présentation à destination des vétérinaires présents en réunions pré-prophylaxie. Cette année, les visites sanitaires ont été abordées, ainsi que l'amélioration de la qualité des données sanitaires (extrait de la formation ASV) et les conditions de quarantaine dans le cadre du suivi IBR. L'OVVT a transmis le support aux différents représentants départementaux du GTV BFC qui en ont assuré la présentation.

b. Modalités prophylactiques

Plusieurs fiches reflex ont été rédigées en 2022 afin de clarifier les attentes des différents partenaires, vis-à-vis des vétérinaires. Ces fiches reflex ont été mises à jour et transmises par mail, mises en ligne sur le site de dépôt de l'OVVT. Elles sont renvoyées régulièrement pour rappel aux vétérinaires, complétées et mises à jour en fonction des retours et anomalies observés.

De même, plusieurs communications ont été transmises aux vétérinaires relatives aux dysfonctionnements SIGAL et aux conséquences engendrées.

c. Cellule sanitaire régionale

Sous l'impulsion de l'OVS, les partenaires du sanitaire (SRAI, OVS, OVVT et laboratoire) se retrouvent chaque mois en visioconférence afin d'échanger sur l'organisation générale de la prophylaxie en fonction des arrêtés ministériels en vigueur (IBR, BVD, FCO, ...) des capacités d'analyses des laboratoires, des capacités de travail des GDS en termes d'édition des DAP/cartes vertes, des dysfonctionnements des outils métiers ainsi que sur les dossiers gérés en partenariat.

d. IBR

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LSA, de l'application de l'arrêté ministériel du 5 novembre 2021 et de l'instruction technique du 21 janvier 2022, 4 webinaires IBR « Modification du plan d'éradication de l'IBR » ont été déployés :

- 03 février 2022 (animé par le Dr. GOUJARD) : 11 participants
- 11 février 2022 (animé par le Dr. BALTAZART) [session enregistrée] : 11 participants
- 16 février 2022 (animé par le Dr. DIMBERTON) : 4 participants
- 03 mars 2022 (animé par le Dr. ZINZIUS) : 4 participants

TOTAL : 30 / 49 inscriptions enregistrées

La mallette pédagogique est composée de :

Support de présentation

AM IBR du 05/11/21

IT IBR du 21/01/2022

Plusieurs exemples de compte-rendu de quarantaine

Ainsi que le lien pour visionner le webinaire (session n°2 enregistrée)

Cette mallette a été envoyée à tous les vétérinaires sanitaires de la région.

Lors des réunions de prophylaxie et de l'évocation des modalités de quarantaine, certains vétérinaires semblaient découvrir l'AM et l'IT. Aussi la mallette et la vidéo ont été renvoyées en novembre 2022. La section OVVT a également proposé de reprogrammer un webinaire IBR en fonction des attentes et besoins des vétérinaires. Pour l'instant, l'OVVT n'a reçu aucune sollicitation.

Tout au long de cette campagne, l'OVVT a échangé très régulièrement avec les différents GDS afin d'affiner la mise en œuvre de l'IT avec les particularités départementales. L'édition des DAP et son algorithme ont été ajustés en cours de campagne. L'organisation des structures vétérinaires a dû être fortement revue, afin de compenser non seulement la perte financière mais également celle de temps, cela étant lié au fait de ne devoir prélever uniquement que les 40 animaux imposés et listés sur le DAP. Les GDS départementaux ont été très collaboratifs, notamment en fournissant en amont aux éleveurs et aux structures vétérinaires les listes des bovins à prélever ; ceci afin d'optimiser le temps d'intervention vétérinaire, en ayant des animaux triés et préparés.

On observe tout de même sur le terrain que la surveillance prophylactique dans les cheptels en lien épidémiologique « fil à fil » (voisinage de pâture) n'est pas aisée. Chaque praticien doit faire preuve de persuasion pour convaincre les éleveurs concernés d'élargir le dépistage sanguin aux lots à risque.

e. BVD

Sur ce dossier, l'OVVT a pu échanger avec les GDS 21 et 58, essentiellement afin de leur apporter son aide dans la gestion des voisinages de foyers. En effet, par manque de disponibilité du personnel des GDS, ce dossier sanitaire restait « délaissé » avec une gestion des foyers uniquement.

L'OVVT a pu de nouveau communiquer, avec les partenaires, sur le rôle du vétérinaire sanitaire dans la réalisation des enquêtes épidémiologiques et dans l'application des plans BVD.

Projet BVD spécifique dans le Jura, en partenariat avec le GDS39 :

Dès 2009, lors du contrôle à l'introduction, la recherche de la BVD a été rendue obligatoire dans le Jura. Les éleveurs du Jura ont ensuite été parmi les premiers à s'imposer (lors d'une AG du GDS) la pose de boucle préleveuse à la naissance, afin de rechercher la BVD sur l'ensemble des veaux nés et ainsi d'éliminer au plus vite tous les IPI. Depuis 2020, des contrôles sérologiques sont réalisés régulièrement sur le lait des producteurs laitiers. L'ensemble de ces mesures prises, en concertation avec le GTV39 puis avec l'OVVT BFC, a permis de se trouver dans une situation dans laquelle la circulation virale était devenue très faible, rendant donc possible d'envisager des méthodes de détection moins onéreuses, tout en restant les plus efficaces possibles.

A partir de janvier 2023, certains veaux, issus d'une cinquantaine d'élevages sur le département, seront ainsi qualifiés non IPI sur la seule base des résultats sérologiques sur le lait de mélange.

Les critères pour le choix de ses éleveurs « pilotes » ont été définis avec l'appui de l'OVVT. Ils sont nombreux et assez discriminants (6 laits négatifs consécutifs, pas de pâturage collectif, 100 % des animaux testés, pas de voisins de pâturage ayant eu de présence de BVD dans les dernières années, adhésion des éleveurs qui ont reçu une information et une présentation complètes...).

Seuls les veaux de vaches déjà présentes sur le troupeau lors de leur dernière mise-bas seront ainsi qualifiés directement. En cas de séroconversion du lait de tank, les éleveurs devront néanmoins continuer à prélever les veaux par boucle auriculaire. Ces prélèvements seront conservés par le LDA39 pour une éventuelle analyse ultérieure. Les veaux issus de primipares ou de vaches achetées gestantes continueront à être analysés sur les boucles à la naissance.

b) Biosécurité en élevage

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre

c) Aquaculture

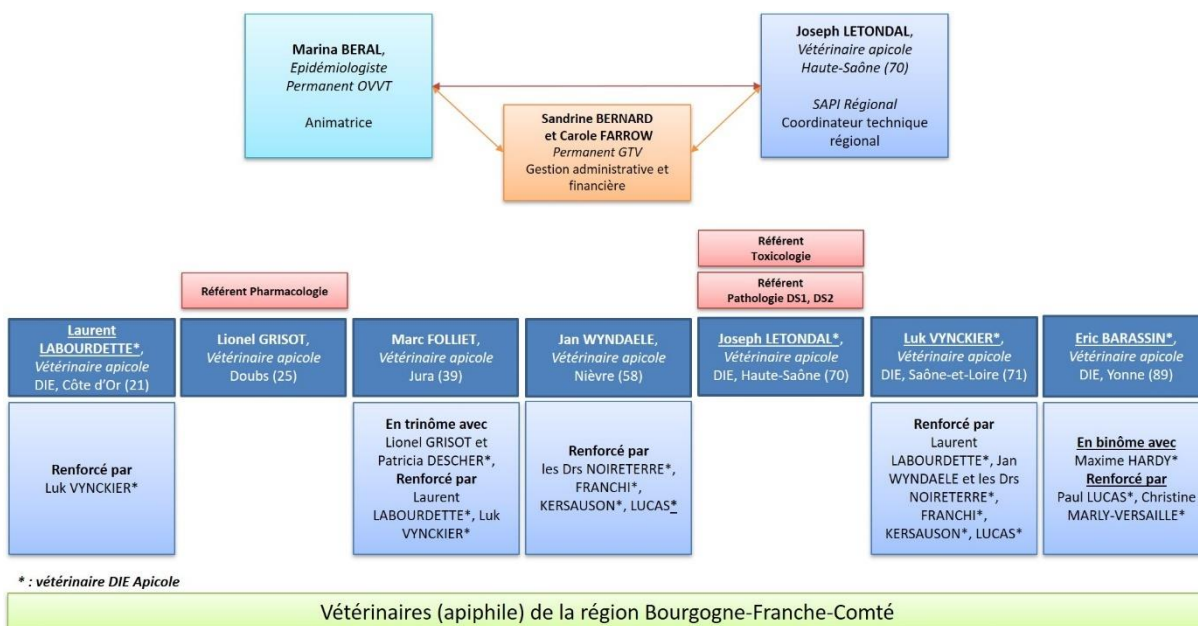
Aucune action n'a été organisée dans ce cadre

d) Faune sauvage

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

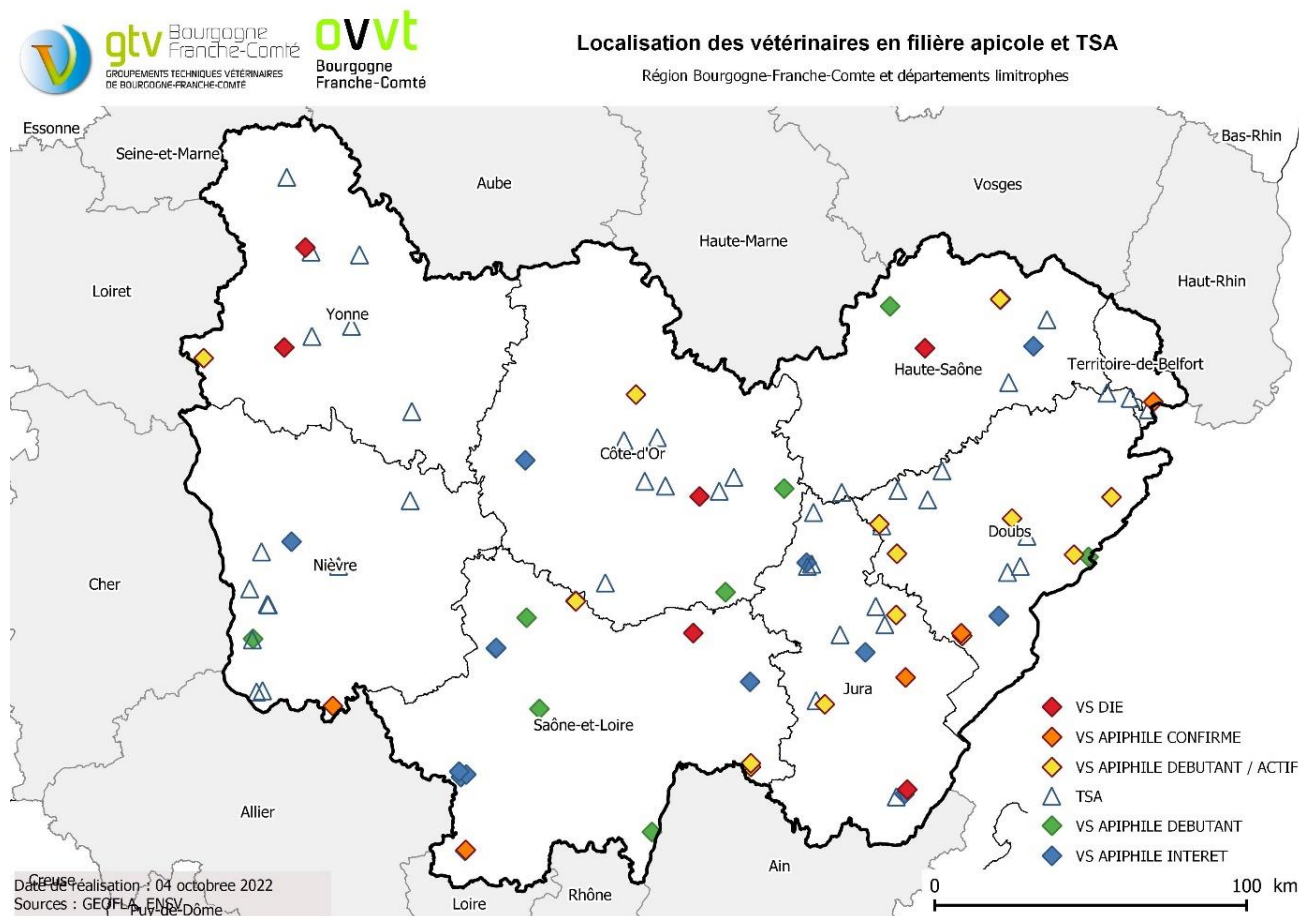
e) Apiculture

L'OVVT BFC a développé depuis 5 ans une section apicole (organigramme ci-dessous) :



La section apicole compte, à ce jour (17/10/2022) :

- 6 vétérinaires titulaires du DIE apicole (Diplôme Inter-Ecole)
- 5 vétérinaires apiphiles confirmés,
- 23 vétérinaires apiphiles formés,
- 18 vétérinaires intéressés par l'apiculture et restant à former.



Les TSA du département 71 ne sont pas connus de l'OVVT BFC et donc pas géoréférencés sur cette carte.

DPT	Nb de vétérinaires
21	4 vétérinaires apiphiles (dont 1 vétérinaire référent DIE)
25	8 (dont 1 vétérinaire référent <u>sans</u> DIE)
39	4 (dont 1 vétérinaire référent <u>sans</u> DIE)
58	2 (dont 1 vétérinaire référent <u>sans</u> DIE)
70	3 (dont 1 référent régional DIE)
71	9 (dont 1 vétérinaire référent DIE + 1 vétérinaire en cours de DIE)
89	3 (dont 1 vétérinaire référent DIE)
90	1
total	34 vétérinaires formés

Cette section a été consolidée en formant 13 nouveaux vétérinaires à l'examen clinique de la ruche (le 28/09/2022 à Fontaines, LEGTA). Cette formation a été un franc succès et a permis de réunir 13 vétérinaires motivés dans le domaine de l'apiculture (dont 11 vétérinaires possédant des ruches à titre personnel). Le formateur Christophe ROY, vétérinaire praticien en région AURA, a pu échanger en fin de journée avec les participants sur la mise en place de l'OMAA (Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des Abeilles Mellifères), si celui-ci se déploie dans notre région. Le formateur a pu être assisté par les Drs. LETONDAL (vétérinaire référent pour la Section Apicole OVVT BFC) et LABOURDETTE (vétérinaire apicole, DIE en Côte d'Or).

Cette section a un fort besoin d'être consolidée, notamment par le nombre de ses membres. Il est clair que l'activité vétérinaire apicole est peu rémunératrice et, au sein d'une clinique, le temps dédié à cette activité par le vétérinaire concerné doit se « négocier » avec les associés.

Pour l'OVVT, intégrer le dispositif OMAA dès 2023 est une démarche en cours de réflexion. Ceci permettrait de créer une activité plus pérenne et ainsi de pouvoir intégrer l'ensemble des vétérinaires apiphiles à la section SAPI de l'OVVT

BFC. Toutefois, l'organisation logistique, humaine et financière que cela implique au sein du GTV BFC reste très importante.

Un travail de coordination et d'animation a également été réalisé dans le cadre du déploiement des conférences PAE sur le thème des intrants en apiculture.

Il est noté que les missions de coordination et d'animation seront poursuivies soit dans un cadre OVVT (sous cette même convention), soit dans le cadre de la candidature pour l'OMAA si le GTV BFC est retenu.

f) Certification à l'export

L'OVVT a pu servir de veille réglementaire pour les DDetsPP et a fourni des éléments de clarification de l'IT DGAL du 26/11/2021 relative à la sécurisation des prélèvements pour les échanges et les exportations. En effet, la mise en œuvre de cette IT, notamment l'envoi sous scellé des échantillons dans le cadre des exports commerciaux, a posé questions aux praticiens (fourniture du matériel de scellé, en lien avec les laboratoires d'analyses ; répercussion des coûts sur les éleveurs ou la structure vétérinaire).

g) Police sanitaire et enquête épidémiologique

L'OVVT a pu apporter son aide :

- D'une part, dans la gestion des foyers de brucellose canine (département du Jura, Dr. DESCHER à Saint Claude),
- D'autre part, via un RETEX sur la gestion de la prophylaxie tuberculose dans le département de Haute-Saône (suite à la mise en place d'une zone de surveillance).

h) PISU

L'OVVT a poursuivi, de manière régulière et en collaboration avec P. BRUSSET (DDetsPP70), la mise à jour du site internet sur les crises sanitaires, guide pour les vétérinaires (lien [ici](#)).

Le site a été grandement remanié en 2022 afin d'expliquer au mieux la nouvelle classification des maladies, suite à la mise en œuvre de la LSA.

Il a également été proposé d'élargir la liste des maladies traitées sur le site.

De plus, une bascule directe sera réalisée vers le site « Crises Sanitaires » depuis le site internet [gtvbfc.com](#) en cours de création.

i) Sécurité sanitaire des aliments

Participation aux projets d'études sur l'identification des facteurs de risque S. Dublin

RÉUNION D'INFORMATIONS SUR LES SALMONELLES DUBLIN

RDV à 13h45 - Verre de l'amitié à 16 h 00
Entrée libre, sans inscription

AU PROGRAMME

- Le résumé des connaissances
- L'organisation des filières AOP pour la surveillance et la maîtrise du risque
- Les résultats de l'étude CADUBLIN :
 - Quels sont les facteurs d'élevage associés au risque de contamination du lait par Salmonella Dublin ?
 - Quelles sont les principales mesures à mettre en œuvre pour la prévention ?
- Excrétion mammaire : étude SalMamEx en cours
- Vaccination : témoignage d'une coopérative
- Questions - Débats avec la salle

Le 5 décembre | Charmoille (Salle des associations)
Le 8 décembre | Arinthod (Mairie - RDC)
Le 12 décembre | Poligny (Maison du Comté)
Le 15 décembre | Epenoy (Salle des Fêtes)
Le 16 décembre | Levier (Ecole d'Agriculture)
Le 20 décembre | Conseau (Maison du Temps Libre)

Dans le cadre de la sécurisation sanitaire des aliments et afin de mieux comprendre l'impact des pratiques d'élevages sur les contaminations par S. Dublin de la production de fromage au lait cru de vache, l'OVVT a poursuivi sa participation et a apporté son expertise aux travaux du projet « CADUBLIN » piloté par l'IDELE. Cette étude s'attache à investiguer les facteurs de risque « Salmonelle » au sein des élevages laitiers francs-comtois des zones fromagères AOP Morbier et Mont d'Or (co-pilotage URFAC).

Le réseau de vétérinaires référents en Lait Cru a proposé un appui aux vétérinaires traitants des exploitations qui sont amenées à participer à cette étude. L'OVVT assure la communication des outils nécessaires à la bonne réalisation de cette étude sur le terrain et assure la gestion administrative relative à l'indemnisation des vétérinaires (pris en charge par conventionnement avec l'Idèle).

Les enquêtes se sont terminées début 2022. Au total, 72 exploitations (36 élevages « cas » et 36 élevages « témoins ») auront été investiguées par les binômes technicien de filière/vétérinaire traitant ; 68 des enquêtes sont exploitables. Les données récoltées lors de ces enquêtes ont été analysées d'un point de vue statistique par l'Idèle ; les interprétations des résultats ont été soumises à l'ensemble des partenaires de l'étude dont le réseau des vétérinaires référents. Un rapport complet est en cours de rédaction par l'Idèle. Six réunions de restitution aux éleveurs, aux responsables de filières et aux vétérinaires ont été organisées fin 2022 sur le territoire d'étude (conception du support de présentation

et indemnisation des présentateurs sont pris en charge par conventionnement avec l'Idèle).

j) Epidémiosurveillance

Cette mission journalière de l'OVVT reste le cœur de missions de l'OVVT afin de poursuivre l'animation et l'information à destination des vétérinaires sanitaires.

L'OVVT opère une veille sanitaire et scientifique tous les jours. L'OVVT synthétise les informations à destination des vétérinaires sur tout ce qui touche à la veille sanitaire internationale et scientifique et se tient à disposition des DDetsPP pour compléter les communications relatives à la réglementation (comme précisé dans la note interne relative à la communication ; voir chapitre 1.1.1)

De nombreux *flashnews* ont été adressés soit aux vétérinaires « ruraux », soit à l'ensemble des vétérinaires, ou de manière plus ciblées (structures intervenant en élevages aviaires, porcins ou équin) : IAHP, PPA, Brucellose canine, Aujeszky, pharmacie, rage, fièvre hémorragique des cervidés.

On observe cependant que la multiplication des communications par mail engendre une saturation des boîtes mails à la fois des vétérinaires et de leurs structures.

Dès 2023, la section OVVT a pour objectif, en fonction du caractère d'urgence de l'information, d'adresser aux vétérinaires une communication hebdomadaire regroupant l'ensemble de la veille sanitaire et scientifique et les autres communications qui incombent à la section. Toutes ces informations seront également basculées sur le site internet du GTV BFC.

k) Réseau des vétérinaires référents filières (volailles, porcs et petits ruminants)

Les vétérinaires référents filière ont poursuivi leur mission de veille scientifique, sanitaire et réglementaire autour des problématiques propres à leur domaine. Ils ont également pu répondre aux sollicitations des vétérinaires et des DDetsPP. **Bon nombre des travaux de ces référents se sont faits sur la base du bénévolat** (et non quantifiable d'un point de vue ratio ETP).

En filière Petits Ruminants, le Dr. NEGNY, a poursuivi essentiellement sa mission de conseils auprès des confrères (échanges téléphoniques et mails) sur des thèmes divers : pathologies respiratoires, gestion des mammites et impact sur la qualité du lait (impact QSSA), parasitisme, avortements, paratuberculose. Ces missions ne sont ni quantifiées en termes de % d'ETP, ni indemnisé. Le Dr. NEGNY n'a pas été sollicité en 2022 au sujet de maladies à déclaration obligatoire ; ce paragraphe est écrit à titre indicatif.

En filière Porcine, de bonnes relations de travail se sont créées entre l'OVVT et la section porcine de l'OVS, où l'on observe une réelle volonté d'intégrer les vétérinaires sanitaires des exploitations dans les projets de surveillance sanitaire, dans la prophylaxie et dans l'aide au diagnostic biosécurité.

En 2022, avec la menace de la PPA, le Dr. CHAMOULAUD a pu échanger avec des confrères en demande sur la surveillance syndromique en élevages de porcs.

En filière Volaille, l'année fut essentiellement impactée par le suivi des foyers IAHP en France, la veille sanitaire européenne et la veille réglementaire. De nombreuses communications ont été adressées aux praticiens de la région. Cette fin d'année est marquée par la déclaration d'un premier foyer d'IAHP dans le département de Saône-et-Loire. Nous ne pouvons que constater, cependant, l'absence de communication de la DDPP71 vers son OVVT et la lenteur de communication vers les vétérinaires sanitaires. **Il reste fâcheux et contre-productif, comme pour toutes déclarations de foyers de maladies ADE, que les médias soient informés par les autorités avant le réseau des vétérinaires sanitaires, pourtant en charge de la surveillance sanitaire des animaux et de la santé publique vétérinaire, et qu'ils soient considérés comme la première voire l'unique voie de communication vers le public.**

L'activité de la filière Apicole est traitée précédemment (voir partie e).

Projets 2023 :

En raison de la multiplication des foyers d'IAHP, l'OVVT BFC propose de développer un webinaire IAHP animé par le Dr. DIMBERTON.

l) Protection et bien-être animal, Réseau des vétérinaires référents BEA

Le réseau des vétérinaires référents BEA a poursuivi son animation en répondant aux sollicitations des CDO, aux mandatements par les DDetsPP et aux interrogations des confrères. Le réseau des vétérinaires référents BEA s'est consolidé avec l'arrivée du Dr. AUGUSTE Florent (vétérinaire praticien, membre de la commission SNGTV BEA) qui se positionne comme référent pour notre région.

m) Public relation

Trois conseils d'administration ont eu lieu en 2022 : en avril (en présentiel), en juin en présentiel (suivi de l'AG du GTV BFC) puis en décembre (en visioconférence).

Ces conseils d'administration sont l'occasion d'aborder avec l'ensemble des élus les projets menés dans le cadre de la section OVVT et de nourrir la réflexion autour des projets à venir.

L'assemblée générale du GTV BFC, tenue en juin 2022 en présentiel, a été également l'occasion de présenter le bilan 2021 et projets 2022 de la section OVVT aux adhérents ainsi qu'aux différents partenaires sanitaires (SRAL, DDetsPP, GDS, Laboratoires, ...). Ce fût l'occasion notamment pour nos représentants OVVT de s'entretenir plus particulièrement avec l'OVS et les représentants de l'administration sur des sujets divers (prophylaxie, tuberculose bovine, biosécurité, ...).

Une seule journée technique GTV BFC a pu être organisée cette année en novembre 2022, en présentiel. Ce fut, une fois de plus, l'occasion d'échanger avec les praticiens présents et avec les partenaires sanitaires (laboratoires et GDS) ; notamment autour de la biosécurité (conférence de la JT) et du déploiement de l'OMAA lors d'échanges informels avec l'OVS.

1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire

1.3.1. Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM)

Sur cette thématique, la section OVVT a développé ses missions afin d'améliorer l'accueil des nouveaux arrivants vétérinaires dans notre région :

- Actions pour le maintien du maillage vétérinaire : veille et partage des actions (notamment avec l'Occitanie) sur les diagnostics du maillage vétérinaire
- Amélioration de la communication et visibilité des structures vétérinaires accueillants des stagiaires et des étudiants tutorés : [Catalogue du GTV BFC](#) et <https://www.stagevet.fr/>
- Mise en place de relations partenariales avec les écoles vétérinaires (mini-conférence thématique et des retours d'expérience ; faire connaître la section OVVT, ses missions ; faire connaître la région, ...), organisation de « cliniques ambulantes » (accueil des étudiants en structures vétérinaires et suivi des praticiens dans leur activité)
- Organisation de soirées d'accueil des jeunes vétérinaires praticiens.

A noter que ces actions font l'objet d'une comptabilisation de % d'ETP. Les vétérinaires élus ne sont pas rémunérés pour leurs actions de lutte contre la désertification vétérinaire. Cette thématique reste à la frontière entre les missions du GTV et les missions déléguées à l'OVVT. Une clarification, par la DGAL et la SNGTV, des attentes concernant les missions devant être réalisés sous l'étiquette OVVT doit être faite.

Concernant les soirées « accueil des nouveaux arrivants », nous avons souhaité renouveler notre partenariat avec l'ensemble des associations vétérinaires (CROV-BFC, SNVEL, AFVAC). Après réflexion et retour d'expérience des soirées organisées en 2021, nous avons décidé de maintenir l'organisation de ces soirées chaque année, sur des lieux « tournants » (année impaire sur Autun et Besançon ; année paire sur Dole et secteur Montceau-les-Mines), sans présentation formelle projetée afin de favoriser les échanges entre représentants des associations vétérinaires et les nouveaux arrivants vétérinaires.

La particularité de ces soirées d'accueil est de les dissocier des traditionnelles réunions pré-prophylaxie auxquelles les associés participent plus régulièrement. Elles ont été proposées gratuitement à l'ensemble des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région BFC (depuis moins de 3 ans).

Nous avons pu accueillir 18 jeunes vétérinaires le 08/11/2022 à Dole et 19 vétérinaires à Torcy le 15/11/2022 [soit 37 jeunes vétérinaires présents / 50 inscriptions enregistrées].

Ces soirées ont été riches en échanges aussi bien bénéfiques pour les nouveaux arrivants que pour les élus des différentes associations.

Nous avons pu bénéficier cette année des compétences en infographie de Carole FARROW pour gagner en visibilité (voir ci-après).

**SOIREE ACCUEIL
DES NOUVEAUX ARRIVANTS VETERINAIRES**

A qui s'adresse cette soirée ?

A tous les vétérinaires canins, équins et ruraux, quel que soit votre âge, adhérent ou non aux associations professionnelles vétérinaires, exerçant dans la région depuis moins de 3 ans.

Pourquoi y participer ?

Venez faire de belles rencontres parmi les jeunes vétérinaires installés à côté de chez vous.

Participez à cette soirée conviviale, tournée autour des échanges avec vos élus, pour nous rencontrer, nous poser toutes les questions qui vous passent par la tête.

Soirée gratuite, boissons et apéritif dinatoire offerts

Organisé par **ovvt** Bourgogne Franche-Comté

En partenariat avec **gtv** Bourgogne Franche-Comté, **ARéNC**, **snVel**, **Association des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté**, **Association des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté**

Le mardi 08 novembre à Dole (39100)
Accueil dès 19h30, début 20h00
Lieu communiqué après inscription

Le mardi 15 novembre à Torcy (71210)
Accueil dès 19h30, début 20h00
Lieu communiqué après inscription

Pour vous inscrire, c'est par [ici](#)



Soirée accueil des nouveaux arrivants vétérinaires

Retrouvez-nous le : **Mardi 08 novembre à Dole (39100)**

LE BZ - Bar Tapas
53 Rue de Besançon
39100 DOLE

Accueil dès 19h30, début 20h00

Organisé par **ovvt** Bourgogne Franche-Comté

En partenariat avec **gtv** Bourgogne Franche-Comté, **ARéNC**, **snVel**, **Association des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté**, **Association des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté**

Soirée accueil des nouveaux arrivants vétérinaires

Retrouvez-nous le : **Mardi 15 novembre à Torcy (71210)**

MARCUS CAVE ET BAR
Boulevard des Abattoirs
71 210 TORCY

Accueil dès 19h30, début 20h00

Organisé par **ovvt** Bourgogne Franche-Comté

En partenariat avec **gtv** Bourgogne Franche-Comté, **ARéNC**, **snVel**, **Association des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté**, **Association des vétérinaires de Bourgogne Franche-Comté**

Dans le même registre, le GTV BFC s'est également impliqué au côté des partenaires locaux, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur le territoire Yonne-Nièvre. Il a réalisé un diagnostic du maillage vétérinaire auprès des structures de la zone.

Ces actions ne sont pas incluses dans la convention OVVT. Toutefois, il semble ressortir du bilan des différents AMI régionaux et des JVN 2022 (Journées Vétérinaires Nationales) que les OVVT tiennent une place très importante et stratégique, tant dans l'efficacité de mise en œuvre des actions envisageables que dans son rôle de sentinelle vis-à-vis de l'état du maillage vétérinaire. Il reste fort probable que l'Etat délègue aux OVVT la réalisation de certaines actions et la mise au point d'outils visant à lutter contre la désertification vétérinaire.

1.3.2. Organisation de journées thématiques **NON PREVUE**

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

1.3.3. Echanges de pratique **NON PREVUE**

Aucune action n'a été organisée dans ce cadre.

1.3.4. Remontée d'expérience de terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat

Dans ce cadre spécifique, l'OVVT a rédigé, comme chaque année, une fiche Mémo pour le remplissage correct du DAP. Cette fiche a été complétée par une aide à la lecture des listes de bovins. La fiche a été envoyée début novembre 2022.

En Côte d'Or, une fiche REFLEX a également été rédigée permettant d'expliquer les spécificités propres de la prophylaxie par prise de sang et de la prophylaxie par intradermotuberculination. Cette fiche comporte de nombreux liens hypertexte redirigeant vers les documents annexes ou fiches contacts régulièrement mis à jour.

Une fiche a également été réalisée afin d'explicitier les informations qui doivent être saisies de manière obligatoire sur les bilans IDC, afin de limiter les temps de traitement par le GDS21 à qui la gestion de la prophylaxie a été déléguée.

Toutes ces fiches sont mises en ligne [ici](#), accessibles à tout moment par le vétérinaire.

A noter que l'OVVT a poursuivi son aide apportée à l'OVS et à la DDetsPP, jusqu'à la date de clôture de la campagne de prophylaxie 2021-22, dans la gestion des anomalies de la prophylaxie en contactant les vétérinaires et en leur adressant des relances en cas d'absence de réponse. Cette aide individuelle ne peut être poursuivie, car c'est une mission chronophage qui ne profite pas à l'ensemble de la région. Toutefois, l'OVVT poursuivra ses missions de sensibilisation sur la qualité des données sanitaires.

2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités

2.1.1. Mise à jour des données sur les VH

La mise à jour de notre base de données Access® se fait en croisant plusieurs sources d'informations : extraction SIGAL en début d'année (transmise par le SRAI), mises à jour reçues par les vétérinaires eux-mêmes ou via les cotisations reçues pour le GTV BFC (adhésions), transmission des habilitations ou radiations par les DDetsPP complétées par l'annuaire de l'ordre national des vétérinaires disponibles sur internet. Les données renseignées dans la base respectent les exigences RGPD (source de la donnée, durée de validité de la donnée...). L'ensemble des données nous permet de mettre à jour nos mailing de diffusion pour une communication ciblée (ruraux, canins, équins, aviaire, porcins, VOP ... ; communication aux vétérinaires, aux structures ; régional ou par département).

Cette mission reste chronophage et nous n'avons aucune certitude que les coordonnées soient les plus complètes et à jour possible. Cela demande une bonne collaboration avec les DDetsPP pour le partage de données.

Nous pouvons voir, par exemple, que la soirée « accueil des jeunes » a permis de recueillir 15 nouveaux contacts vétérinaires.

Sur ce point, nous tenons à préciser que nous recevons les informations de mise à jour des DDetsPP du Jura, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et de l'Yonne. Nous ne connaissons pas les nouvelles arrivées ou les départs opérés dans les autres départements de la région ; ce qui nous laisse penser que nos listes de diffusion sont loin d'être à jour.

2.1.2. Gestion des formations du programme national de formation continue

Cette année encore, le programme de formation et les lieux ont été décidé en totale concertation avec les DDetsPP et le SRAI, ce qui nous a permis d'organiser et maintenir la quasi-totalité des formations programmées. **Comme l'année passée, nous regrettons toutefois le manque de réactivité de l'ENSV en ce qui concerne la mise à jour de son planning (des dates initialement prévues qui soudainement disparaissent).** Les dernières dates de formation nous ont été communiquées 3 semaines avant, ce qui représente un délai beaucoup trop court pour que les vétérinaires puissent trouver le temps de s'organiser et participer à ces formations.

L'OVVT BFC a géré les inscriptions des vétérinaires pour 35 formations : 14 en BFC, 21 en départements limitrophes.

Sur les 14 formations programmées dans notre région, **4 formations ont été annulées** :

- Formation Influenza aviaire du 21/06/2022 à Louhans (71) : annulée par manque d'inscriptions (1 seul inscrit).
- Formation le rôle du vétérinaire dans le devenir d'un animal de boucherie accidenté le 06/10/2022 à Pontarlier (25) : annulée à la demande de la DDetsPP25 car la formation avait déjà été proposée l'année précédente. *Sur ce point, il serait préférable que les DDetsPP vérifient la commande des formations (car toute erreur de la part de l'OVVT et du SRAI est possible) plutôt que d'annuler une formation programmée.*
- Formation Rôle du Vétérinaire Sanitaire dans les petits élevages porcins du 13/10/2022 à Vesoul (70) : annulée par manque d'inscriptions (2 inscrits).
- Formation Loi de Santé Animale en distanciel (90) : annulée par l'ENSV car la formation n'est pas prête (**nous avons pourtant 16 inscriptions pour cette formation**). Cette formation n'est finalement pas remise sur le catalogue pour 2023.

La région Bourgogne Franche-Comté **a pu organiser et maintenir 10 formations sur 7 thèmes différents** :

- **Biosécurité opérationnelle de l'atelier bovin : 2 formations**
 - A Lons-le-Saunier (39) le 05/05/2022 : **11 vétérinaires formés (/13 inscrits)**
 - A Autun (71) le 08/09/2022 : **13 vétérinaires formés (/13 inscrits)**
- **Contrôle de la tuberculose bovine : rôle du VS et réalisation pratique de l'intradermotuberculination et interprétation : 1 formation**
 - A Tart-le-Bas (21) le 18/10/2022 : **8 vétérinaires formés (/8 inscrits)**
- **Le rôle du vétérinaire dans le devenir d'un animal de boucherie accidenté : 1 formation**
 - A Auxerre (89) le 02/06/2022 : **9 vétérinaires formés (/9 inscrits)**
- **Les animaux de ferme en ville : 1 formation**
 - A Besançon (25) le 16/06/2022 : **17 vétérinaires formés (/17 inscrits)**

- **Gestion de crise en santé animale : rôle du vétérinaire sanitaire : 2 formations**
 - A Charolles (71) le 12/05/2022 : **10 vétérinaires formés (/10 inscrits)**
 - A Lons-le-Saunier (39) le 13/09/2022 : **8 vétérinaires formés (/8 inscrits)**

- **Utilisation d'i-cad dans le cadre d'importation illégale de carnivores domestiques et de la gestion des animaux mordeurs ou griffeurs : 2 formations**
 - En distanciel (58) le 05/04/2022 : **16 vétérinaires formés (/16 inscrits)**
 - En distanciel (21) le 03/05/2022 : **9 vétérinaires formés (/9 inscrits)**

- **Le rôle du vétérinaire sanitaire dans les petits élevages avicoles : 1 formation**
 - En distanciel (58) le 25/11/2022 : **16 vétérinaires formés (/19 inscrits)**

2.1.3. Comptabilisation des crédits de formation continue

Cette année, nous avons enregistré 203 inscriptions, 165 vétérinaires présents en formations.

On peut noter une baisse d'absentéisme par rapport aux années précédentes (165(*) vétérinaires présents / 177 vétérinaires inscrits à une formation maintenue ; soit 6,78 % d'absentéisme en 2022 vs 19,84 % en 2021).

(*) 8 vétérinaires comptent « double » en ayant suivi la formation théorique et pratique sur la tuberculose bovine (journée complète)

53 vétérinaires de la région BFC se sont inscrits à des formations hors région (41 vétérinaires formés pour 53 inscriptions). 8 vétérinaires hors région ont suivi une formation dans la région BFC.

A noter également que 3 inscriptions supplémentaires ont été enregistrées : vétérinaires exerçant au sein d'un DPE dans notre région ; mais DPA hors région.

Nombre de vétérinaires formés par département en 2022

Dpt	Nb vétérinaires formés
21	29 (/52 comme objectif)
25	23 (/55)
39	21 (/34)
58	18 (/53)
70	14 (/23)
71	36 (/121)
89	10 (/21)
90	3 (/6)
BFC - total	154 (/365)
<i>Hors région</i>	8
<i>Cas particuliers</i>	3

On note une nette augmentation des inscriptions cette année (203 inscriptions en 2022 contre 130 en 2021), 41 % de vétérinaires formés (155/371) contre seulement 22 % (86/391) en 2021. La levée des restrictions sanitaires ont permis de remplir les salles à leur maximum.

Bien que l'un des objectifs principaux de ces formations soit que les DDetsPP gardent du lien avec les vétérinaires sanitaires, le présentiel au sein d'une grande région est peu attractif. Le distanciel est plus séducteur en permettant d'optimiser les temps de trajet et d'avoir accès à une formation de même qualité.

En 2022, plusieurs formations ont été proposées en distanciel, elles se sont bien remplies !

2.1.4. Rappel des obligations de formation continue

Chaque année, dès que la programmation de l'année est connue (soit vers février/mars) et au mois d'août, l'OVVT adresse un mail individuel à chaque vétérinaire devant suivre une formation en lui rappelant son obligation de formation durant l'année en cours, le programme et une plaquette de communication mise à jour régulièrement et une feuille d'inscription.

Par la suite, des mails d'informations réguliers sont transmis à tous les vétérinaires sanitaires : 1 envoi / an pour les canins purs, 3-4 envois par an pour les vétérinaires équins en fonction des dates de formation, 1 envoi / mois tout au long de l'année aux structures vétérinaires rurales et mixtes.

Bilan des points fin **2022** (antériorité 2022-2021 ; nb vétérinaire à 0 point en 2023)

DPT	total VS à former en 2023	Nb de sessions à programmer
21	45	2
25	44	2
39	31	2
58	53	2
70	18	1
71	104	3 (+/-1)
89	21	1
90	4	(+/-1)
total	320 vétérinaires	13 (+/-2) formations

Ce tableau précisant le nombre de vétérinaires qui doivent suivre une formation en 2023 permet de programmer le nombre de formations à organiser. En concertation avec les DDetsPP et le SRAI, 14 formations (pour 11 thématiques) ont été demandées pour 2023.

2.1.5. Conclusions et perspectives

Concernant les missions déléguées dans l'axe 2.1 2 « Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités », il reste délicat de bien séparer les 4 items ; tout s'imbrique plus ou moins. Pour l'organisation des formations, nous envoyons une relance. En répondant aux vétérinaires sur leurs points de formation, nous faisons aussi de la mise à jour de la base. A noter qu'en 2022, la quasi-totalité des missions de cette section a été gérée par C. FARROW dont son temps de travail est dédié entièrement à l'OVVT.

Points positifs : Nous avons pu remarquer, cette année, une hausse significative des inscriptions (+73 inscriptions) et nous avons eu beaucoup moins d'absentéisme aux formations. La nouvelle formule des formations en distanciel semble satisfaire les vétérinaires ; il serait intéressant de poursuivre l'organisation de quelques modules de formations sous ce format.

Points négatifs : Cette année encore, les dates du 2^{ème} semestre 2022 sont arrivées très tard, ce qui a causé une énorme perte de temps pour répondre à tous les vétérinaires en attente d'informations dès le mois d'août.

A titre indicatif, durant l'année 2022, C. Farrow a passé environ 1.5% d'ETP à répondre aux mails divers sur l'organisation des formations (plus de 450 échanges, soit à minima 1000 courriels envoyés). Il y a eu énormément de mails à traiter, surtout sur le 2^{ème} semestre, concernant la demande d'informations sur les dates, les lieux des formations à venir.

Fin 2022, les DDetsPP sollicitent encore directement M. BERAL à propos de ces formations. Nous souhaitons rappeler dans ce bilan que la mission de gestion administrative des formations à l'habilitation sanitaire a été confiée en intégralité à Carole FARROW depuis le 1^{er} janvier 2022. Afin d'intégrer pleinement cette 3^{ème} salariée du GTV BFC et de structurer le rôle de chacun (OVVT, SRAI et DDetsPP), il est important de tenir à jour la fiche de procédure et les contacts, de transmettre cette fiche aux DDetsPP et de s'assurer de sa compréhension.

Nous avons rencontré quelques soucis d'organisation avec la DDetsPP 21 à 2 reprises :

- La formation du 03/05/2022, initialement prévue en présentiel, a été finalement proposée en distanciel par manque d'inscriptions. Après de nombreux échanges de mails entre la DDPP, le formateur, l'OVVT et les inscrits, la DDetsPP21 a toutefois insisté pour proposer cette formation en format mixte présentiel/visio.

- La formation Tuberculose du 18/10/2022, initialement prévue le 13/09/2022 : dès mai 2022, l'OVVT était demandeur d'informations afin de pouvoir éditer une plaquette de communication spécifique à cette formation. Après plusieurs échanges insistants, courant juillet, nous avons obtenu les informations demandées (lieu, élevage, restauration). Toutefois, nous nous sommes aperçus que la DDetsPP21 avait organisé, le même jour et avec les mêmes intervenants, un comité SYLVATUB. La date de la formation a donc dû être modifiée. Le 18/10/2022, il n'y avait pas de café d'accueil, de gobelets ni de viennoiseries ; les supports de formation n'avaient pas été imprimés ; il persistait également une certaine incertitude au sujet de la prise en charge financière du repas du midi.

D'autre part, un bilan de coordination entre les OVVT régionaux et la SNGTV révèle que les principales causes d'annulation des formations sont liées :

- Au système global :

Dates de formation communiquées trop tardivement aux VS

Retard de la mise à disposition des nouveaux modules

Dispersion du catalogue

Nature des sujets proposés => fond/actualité/urgence (réglementaires ou sanitaires)

Suremploi des nouveaux modules

Disponibilités des ISPV (formateurs)

Calendrier restreint à 6 mois/12

- Au déploiement local :

Sujets des formations choisis => Concurrence avec les sujets d'actualité proposés localement OU Congruence besoins locaux et les sujets proposés *[notons que ce n'est pas le cas en BFC]*

Disponibilité des vétérinaires => conjoncturel : manque d'effectif dans les structures sur le terrain, distance à parcourir, temps passé)

Motivation des vétérinaires => Sujets : compréhension des enjeux ET Expériences précédentes et bouche à oreille

Pistes d'amélioration :

- Poursuivre la mise à jour de la procédure interne et la transmettre aux DDetsPP en s'assurant de sa compréhension, dans le but d'affirmer le rôle et la position de C. FARROW

- Afin de limiter les échanges superflus, nous proposons que ne figurent sur les plannings envoyés que les formations dont les dates sont connues.

- Toujours dans le but d'améliorer notre communication avec les vétérinaires, nous pensons créer un formulaire *Google Form* pour les inscriptions en 2023 et utiliser des fonctions de mise à jour automatique de notre base Access®.

- A discuter avec le SRAI et les DDetsPP : Les OVVT des différentes régions se sont concertés afin de trouver un moyen de communication plus attractif. Plusieurs idées ont été proposées :

* rendre les mails plus « funs » avec des flyers

* Proposer un pot de l'amitié à la fin de la formation qui favoriserait les échanges entre les vétérinaires, les formateurs et les DDetsPP.

* Si le thème le permet, proposer la formation directement en ferme plutôt qu'en salle.

2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés : NON DELEGUEE

2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO

2.3.1. Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés

L'OVVT est en charge de la transmission à l'ensemble des cabinets concernés des notes de service, vadémécum, questionnaire et version cliquable du questionnaire. Les supports sont déposés, en parallèle du site du ministère de l'agriculture, sur le site de la SNGTV, sur l'espace de stockage en ligne du GTV (rappel du lien dans chaque signature de courriel de l'OVVT).

L'OVVT a également communiqué sur les améliorations de l'outil téléprocédure. L'OVVT a présenté, lors des réunions pré-prophylaxies, les thématiques et objectifs des visites sanitaires obligatoires à réaliser en 2022-23, toutes filières confondues.

2.3.2. Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière

L'OVVT a la possibilité d'extraire en temps réel les taux de réalisation des visites sanitaires obligatoires, par filière et par département.

L'OVVT a donc transmis régulièrement dans l'année des courriels d'information sur les taux de réalisation des visites, en rappelant les objectifs des visites, l'importance de leur saisie par téléprocédure (suivi et paiement) et la nécessité de compléter le questionnaire complet des visites tirées au sort.

2.3.3. Appui technique

L'OVVT a pu, tout au long de l'année, répondre aux sollicitations et interrogations des vétérinaires sur leur difficulté de réalisation des visites sanitaires ou de saisie sur le site de téléprocédure.

2.3.4. Relance des cabinets vétérinaires

Cette année, l'OVVT n'a reçu aucune sollicitation particulière des DDetsPP pour réaliser des relances individuelles aux structures vétérinaires.

2.3.5. Bilan des VSO en lien avec DDetsPP

Cette année, aucun bilan spécifique n'a été transmis aux vétérinaires. Les rapports d'analyse des visites sanitaires bovines 2019 et porcine 2018-19 ont enfin été validés ; les rapports de la visite sanitaire bovine 2020 et de la visite sanitaire Petits ruminants sont en cours de validation par la DGAI.

Ces dernières visites feront l'objet, courant 2023, d'articles de synthèse disponibles en accès libre sur le site du Bulletin des GTV ou celui du ministère de l'agriculture.

2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires : NON DELEGUEE

2.5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires

2.5.1. OMAR

Le dispositif **OMAR** (Observatoire des Mortalités des Animaux de Rente), mis en place par la plateforme ESA (Epidémiologie Santé Animale) en 2012, permet d'optimiser la surveillance syndromique. Les objectifs de ce dispositif sont ambitieux : détecter l'émergence d'une maladie exotique se traduisant par de la mortalité, évaluer l'impact d'événements sanitaires et suivre l'évolution de la mortalité à l'échelle collective. L'observatoire met à disposition des outils collectifs et individuels de suivi des mortalités.

A ce jour, nous disposons de bilans de mortalité à l'échelle départementale (accessibles aux vétérinaires *via* le GTV) et à l'échelle des cheptels (données accessibles uniquement par la DDPP). Ces bilans sont édités une fois par an, en fin de campagne. Il est envisagé que ces rapports fassent l'objet d'une analyse adaptée au terrain (par l'OVS, la DDetsPP et l'OVVT), pour que les vétérinaires puissent connaître les conclusions de ces rapports complets et complexes. Ce projet reste d'actualité pour le dispositif OMAR, d'autant que l'on évoque le déploiement de l'outil d'alerte collective à l'ensemble des départements métropolitains d'ici les deux prochaines années (fin 2024).

L'outil « alertes collectives » a été déployé depuis le 25 mai 2018, dans trois départements de Bourgogne-Franche-Comté (retenus comme départements pilotes) : **le Jura (39), la Saône-et-Loire (71) et l'Yonne (89)**. Cet outil transmet, aux GDS, DDPP et GTV, une « alarme » hebdomadaire permettant de détecter, par zone de 3000 bovins, une augmentation subite ou lente de la mortalité. En Saône-et-Loire, le GDS est en charge de la gestion en première intention de ces alarmes.

En pratique :

- En Saône-et-Loire : la gestion des alarmes avait été confiée au GDS71 qui consulte la DDetsPP et l'OVVT lors d'alerte de gravité forte. Toutefois, depuis le remaniement du personnel au sein de la direction et d'équipe technique du GDS71, aucun suivi n'est fait depuis fin 2021, et ce, malgré les échanges et les formations sur l'outil dispensées par l'OVVT BFC au GDS71. Suite à un appel du GDS71 en décembre 2022, l'équipe étant stabilisée, celui a indiqué qu'il reprendrait la gestion des alertes collectives en partenariat avec l'OVVT BFC.
- Dans l'Yonne : la gestion des alarmes est co-pilotée par la DDetsPP et le GDS. L'avis de l'OVVT est pris en compte en cas d'alerte de gravité forte ou d'alerte « réelle ». Les difficultés de remontées des données d'équarrissage, ainsi que la problématique des zonages incluant des communes hors département, ont été résolues. Les alertes reçues depuis sont plus spécifiques du département.
- Dans le Jura : la gestion des alarmes est confiée au GDS en étroite collaboration avec l'OVVT pour l'analyse des indicateurs de gravité. L'OVVT est chargée des investigations terrain (contact du vétérinaire, rapport au GDS, organisation d'investigation plus poussée). Le contact avec les vétérinaires renforce l'importance de cet outil sur le terrain.

L'analyse de ces alertes requiert un temps de travail important pour le gestionnaire et pour l'OVVT lors d'investigation « terrain » (environ 15-20 min par semaine pour lire les rapports d'alerte + un temps d'investigation quand cela est nécessaire).

Une note a été rédigée en 2021 pour clarifier le rôle des OVVT dans le dispositif, que nous rappelons ci-après.

Rôle de chaque OVVT dans OMAR :

1. Animer le réseau des vétérinaires sanitaires et assurer l'information et la communication autour du dispositif (c'est quoi OMAR)
2. Assurer la coordination pour le ou les GTV de sa région, avec les autres acteurs départementaux et régionaux ;
3. Analyser le rapport départemental et travailler au message commun pour les vétérinaires ; participer à une communication coordonnée au niveau départemental (simplifier, présenter ce qui est important, avoir un message par département).

OVVT avec au moins un département en alerte collective : (19,23, 36,39,71,74,85 et 89 ; région BFC, CVdL, NAq, Pays de Loire, AURA)

Contexte : Transfert des données individuelles non prévu actuellement (RGPD), mais localement sous responsabilité de la DDetsPP ; sinon rôle limité. La convention cadre signée, entre les SRAL et les OVVT, définit des règles de partages de données dans l'exercice des missions qui sont déléguées à l'OVVT. Une ligne « mission » dédiée à OMAR est prévue dans les conventions techniques et financières (OVVT 2.5 OBSERVATOIRES, OVVT 2.5.1 OMAR). Rôle des OVVT avec au moins un département en alerte collective :

1. Informer, régulièrement, les vétérinaires sanitaires sur la phase de test en cours, sur le dispositif et le test alerte ;
2. Participer au suivi de l'alerte collective : aide possible aux responsables pour l'analyse des rapports : actuellement limitée car non accès aux données nominatives sauf accord locaux ; aider aux enquêtes téléphoniques auprès des vétérinaires ; besoin de formation concernant l'usage du rapport et des autres outils ;

Rôle des vétérinaires sanitaires :

3. Quel intérêt et quelle participation pour les vétérinaires : répondre aux enquêtes, être informé de phénomène plus large que l'élevage, contrôler un phénomène de secteur. Sans aller plus loin pour l'instant ; besoin d'aider pour informer correctement.

De plus, l'OVVT du GTV BFC poursuit sa participation au Groupe de Suivi OMAR, qui se réunit habituellement 2 fois par an, sur invitation de l'ANSES et de GDS France ; ainsi que sa participation en COPIL OMAR qui se réunit habituellement 4 fois par an. L'objectif est d'apporter la vision et position des vétérinaires ainsi que de prôner l'organisation jurassienne dans l'analyse des alarmes.

Concernant l'avenir du dispositif OMAR, les financements de la DGAI ont été validés pour une durée de 36 mois ; ce qui va permettre, avec le travail de tous les partenaires, de poursuivre les travaux de cet observatoire ; avec un objectif de déploiement de tous les outils sur le territoire national d'ici fin 2024.

Dans ce cadre, il est noté que le permanent de l'OVVT BFC (Marina BERAL) fait partie de la cellule d'animation OMAR aux côtés de GDS France, de l'ANSES et de la DGAI. Ce temps de travail (à hauteur de 45-50 h / an) et les frais professionnels associés ne sont pas comptabilisés sur la convention liant l'OVVT au SRAI ; ceux-ci sont pris en charge par la SNGTV dans le cadre de l'animation de la plateforme ESA. Pour autant, cette participation active bénéficie à la région puisqu'elle permet de porter nos idées et notre mode de fonctionnement au niveau national.

2.5.2. OSCAR

Aucune action particulière n'a été organisée dans ce cadre ; hormis les échanges sur le bilan national 2021 et sa diffusion au réseau des vétérinaires.

2.5.3. OMAA

L'OVVT BFC a souhaité, comme annoncé dès fin 2021, se porter candidat pour déployer OMAA en région BFC.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs présentations au comité directeur du GTV BFC et à son conseil d'administration ainsi qu'à l'OVS Apicole et à l'ADA, partenaires identifiés pour ce projet. Afin de concrétiser ce projet, le GTV BFC a dû réfléchir à une nouvelle structuration des missions de ses salariées en poste, recruter l'organisation des vétérinaires coordinateurs et animateurs du dispositif afin que, dans l'hypothèse où notre candidature serait acceptée, les missions initiales de l'OVVT ne soient pas impactées.

2.6. Appui technique pour la construction des PISU : NON DELEGUEE

3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT

3.1. Missions de coordinations inter-régionales et nationales :

Coordination inter-régionale : l'OVVT BFC a poursuivi sa communication inter-régionale entre les différentes OVVT, afin de diffuser les mêmes informations, de proposer des actions sanitaires complémentaires et d'apporter aux vétérinaires sanitaires de manière plus efficiente les compétences techniques des GTV (communication complémentaire, partage d'information, lien pour les FCVS, projets communs (BEA, PPA...)).

Coordination nationale : la SNGTV représente, pour les OVVT régionaux, l'instance représentative des vétérinaires à l'échelle nationale, et est notre source première d'informations (relevé de décision des CNOPSAV, négociations diverses avec la DGAI (plateforme ESA, SAPI, ...)). La SNGTV assure la coordination et harmonisation entre OVVT. Les compétences de chaque OVVT sont mises à profit régulièrement pour des actions de coordination nationale. A ce titre, le réseau des permanents OVVT est coordonné par une vétérinaire épidémiologiste, Charlotte WAREMBOURG. Deux réunions d'une journée et plusieurs réunions régulières de 2h tous les mois, regroupant les salariés OVVT, ont été organisées en 2022, complétant tous les échanges mail, téléphonique et groupe *whatsapp*.

Deux réunions (d'une journée chacune), regroupant les élus représentants des OVVT, ont également été organisées en 2022 (mars en distanciel et décembre en présentiel). Les réunions des élus sont prises en charge par la SNGTV (honoraires). Le temps passé n'est donc pas comptabilisé dans la réalisation de l'ETP de l'OVVT BFC.

3.2. Gestion administrative globale

La négociation des conventions, temps de rédaction des bilans, **gestion de la traçabilité et compteur ratio ETP des missions des élus et salariées, comptabilité et facturation globale**... toutes ses missions sont renseignées sous la ligne ETP « Gestion administrative globale » pour l'ensemble des missions remplies par l'OVVT.

A noter que cette mission reste chronophage et que des solutions d'optimisation sont en cours de réflexion (rappel automatique, délégation de la facturation, ...)

3.3. RGPD

Dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne, un lien *Google form* permettant de se « désabonner » est systématiquement rappelé en bas de chaque mail.

Au vu de la réglementation, nous avons, également, :

1. **Désigné un pilote** (ou Délégué à la Protection des Données *ou encore DPO in english*) qui a pour rôle de mettre en œuvre le RGPD et de suivre son application au sein du GTV. Il est l'interlocuteur privilégié pour toute question autour de ce règlement.
2. **Inventorié et identifié les traitements de données** (autrement dit réalisé une cartographie) :
 - **Tenue d'un registre** (modèle tableur joint) des traitements de données relevant l'ensemble du détail de traitement des données au sein du GTV et de la section OVVT :
 - **Tri des données** : profiter de l'écriture du registre pour faire le tri des données et réduire les informations collectées uniquement à celles indispensables
3. **Respecté les droits des personnes** : c'est-à-dire laisser la possibilité aux personnes dont les données sont collectées de connaître les éléments que nous conservons sur elles.
4. **Sécurisé les données en instaurant des réflexes au sein de notre association**
5. **Priorisé les actions à mener, au regard des risques potentiels de nos traitements.**
6. **Construit et mis à jour les documents pour prouver notre conformité au RGPD.**

Toutes ces actions et missions ont été mises en place en 2021 et se sont poursuivies en 2022.

A noter qu'en 2022, **20 vétérinaires ne souhaitent plus recevoir les courriels de la part de l'OVVT** (principalement pour des départs de la région BFC). Un nombre important de vétérinaires demande une mise à jour de leurs données personnelles, notamment au moment de leur inscription à une formation continue.

Lors des inscriptions pour la soirée « accueil des nouveaux arrivants » par exemple, **16 vétérinaires sur 50 inscrits** ne souhaitent pas être recontactés par les associations professionnelles vétérinaires.

3.4. Maintenance et sauvegarde informatique, sécurisation des données

Chaque semaine, chaque salariée du GTV BFC réalise une maintenance informatique ainsi qu'une sauvegarde de l'ensemble des données relatives aux missions du GTV et de l'OVVT (environ 1h/semaine ; 47h /an). Globalement, les salariées ont investi, en 2022, environ 78% d'un ETP sur des missions OVVT (soit un ratio 40% OVVT/60% GTV). **Un ratio ETP de 1,18% (représentant 19h, soit 40% de 47h00) sera attribué à cette mission.**

4. Autres missions déléguées

Il a été attribué une subvention de 25 283,86 € pour la réalisation des missions relativement à la lutte contre la tuberculose bovine, tel que, comme précisé en annexe de cette présente convention :

OVVT. 4.1 « actions de lutte » : 6 136,03 €

OVVT. 4.2. « Biosécurité » : 19 147,83 €

Les budgets n'étant que prévisionnels, des balances budgétaires entre OVVT 4.1 et OVVT 4.2 seront opérées compte-tenu des objectifs et de la réalisation des missions.

4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine (missions pour le département de la Côte d'Or)

a) Action 1 : Actions de prévention et de lutte : réunions bimensuelles multi-partenariales

Cette action porte sur l'animation de visioconférences de coordination (rythme bimensuel) et l'appui technique des vétérinaires experts du GTV BFC (collège 21), en partenariat avec la DDetsPP de la Côte d'Or et les partenaires impliqués dans la prévention, la surveillance et la lutte contre la tuberculose bovine.

L'OVVT a pu coordonner ces réunions, programmer les visioconférences, proposer des ordres du jour et rédiger les comptes-rendus et le suivi des actions. En 2022, **19 réunions** ont pu être organisées et animées ; 2 vétérinaires ont en général pu participer à ces réunions. Ces réunions bimensuelles ont permis de retrouver un travail d'équipe multi-partenariale et d'avancer plus rapidement sur les dossiers en cours.

DATE	DESCRIPTION	Elus présents
06/01/2022	Réunion bimensuelle n°2022-1	Dr LEMAIRE
20/01/2022	Réunion bimensuelle n°2022-2	Dr LEMAIRE
10/02/2022	Réunion bimensuelle n°2022-3	Dr DESCHAMPS
03/03/2022	Réunion bimensuelle n°2022-4	Dr DESCHAMPS
14/03/2022	Réunion bimensuelle n°2022-5	Drs DESCHAMPS et VIRELY
31/03/2022	Réunion bimensuelle n°2022-6	Drs DESCHAMPS, LEMAIRE, PHILIZOT et VIRELY
14/04/2022	Réunion bimensuelle n°2022-7	Drs DESCHAMPS et VIRELY
05/05/2022	Réunion bimensuelle n°2022-8	Drs LEMAIRE et VIRELY
23/06/2022	Réunion bimensuelle n°2022-9	Drs LEMAIRE et VIRELY
13/07/2022	Réunion bimensuelle n°2022-10	Drs DESCHAMPS et LEMAIRE
04/08/2021	Réunion bimensuelle n°2022-11	Drs DESCHAMPS et LEMAIRE
18/08/2022	Réunion bimensuelle n°2022-12	Drs DESCHAMPS et LEMAIRE
01/09/2022	Réunion bimensuelle n°2022-13	Drs DESCHAMPS et GUENOT
16/09/2022	Réunion bimensuelle n°2022-14	Dr VIRELY
13/10/2022	Réunion bimensuelle n°2022-15	Drs LEMAIRE et GUENOT
19/10/2022	Réunion bimensuelle n°2022-16	Dr PHILIZOT
17/11/2022	Réunion bimensuelle n°2022-17	Dr LEMAIRE
02/12/2022	Réunion bimensuelle n°2022-18	Dr GUENOT
15/12/2022	Réunion bimensuelle n°2022-19	Dr VIRELY

A noter qu'au fil de l'année, le permanent OVVT n'a plus assisté aux réunions et n'a assuré que le suivi administratif de ces réunions (réception des comptes-rendus, suivi, envoi des liens de connexion, ...).

La DDetsPP21 a mis en place un outil de partage en ligne sur la plateforme RESANA. Si l'utilisation de cet outil se poursuit entre les différents partenaires, nous pourrions réfléchir à un nouveau rythme pour les réunions, jusque-là bimensuelles, à savoir : 1 réunion toutes les 2 semaines durant la période de prophylaxie (novembre à mars - soit 10 réunions) et 1 réunion mensuelle hors période de prophylaxie avec une pause estivale (avril à octobre – soit 6 réunions).

b) Action 1bis : réunions présentielles

L'OVVT a pu participer à **6 réunions** dans ce cadre :

- 27/01/2022 : participation du Dr. LEMAIRE à une présentation sur les IFG, organisée par le Dr. GUENEAU (LDGO) (*représentation non indemnisée*)
- 31/01/2022 : Réunion comité de foyers (Dr VIRELY)
- 10/02/2022 : Comité SYVATUB (Drs LEMAIRE et BARBIER (expert FS))
- 31/05/2022 : Bilan de fin de campagne TUB (Dr VIRELY)
- 15/06/2022 : Comité des foyers (Drs GUENOT et PHILIZOT)

- 15/09/2022 : Comité SYVATUB (Drs LEMAIRE et BARBIER (expert FS))
- 28/09/2022 : Organisation de la campagne TUB 2022-23 (Drs GUENOT et LEMAIRE)

c) Action 2 : Appui technique

Le Dr. LEMAIRE a pu apporter son appui pour la gestion des cheptels en prophylaxie renforcée.

Le Dr. GUENOT a pu représenter l'OVVT à Gisse-sur-Ouche lors de la visite du secrétaire général de la préfecture de Côte d'Or sur l'exploitation de M. Clément, le 29/07/2022.

Le Dr. VIRELY a pu apporter son appui à la préparation de la réunion des voisins de foyers qui a eu lieu le 16/12/2022, en visioconférence.

d) Action 3 : Animation de webinaire à destination des piqueurs ALD



Cette action porte sur l'animation de webinaires sur la surveillance de la tuberculose bovine, à destination des vétérinaires nouvellement arrivés dans la région Bourgogne Franche-Comté (accès gratuit au webinaire ; inscription obligatoire)

La mallette du webinaire comprend :

- Une plaquette attractive pour recueillir les inscriptions,
- Un support de formation d'une heure et 30 minutes environ (questions comprises) complété d'un cahier du formateur,
- La notice de la seringue McIntock traduite,
- Le lien vers la vidéo montrant le montage et le nettoyage de la seringue,
- Le guide de rappel sur l'interprétation des IDC
- Une notice sur l'utilisation du cutimètre
- La fiche contact DDPP, GDS, GTV en région BFC
- La fiche « reflex » pour la Côte d'Or

En 2022, **4 webinaires** ont été animés le dimanche soir à destination des vétérinaires exerçant en Côte d'Or, en Haute-Saône et dans l'Yonne, ainsi que quelques étudiants futurs piqueurs (30/01/2022, 27/02/2022 + 27/11/2022 et 18/12/2022). 25 vétérinaires se sont inscrits, **17 ont été formés** (dont 15 vétérinaires engagés pour la saison de prophylaxie dans le département de Côte d'Or et 1 vétérinaire en Haute-Saône).

Les retours sur cette formation sont très positifs. Sont appréciés tout particulièrement, l'approche pratico-pratique et l'échange avec un praticien. Nous espérons que ce webinaire a permis de mieux accompagner la réalisation des IDT par les ALD et piqueurs et de limiter les erreurs de réalisation.

4.2. Biosécurité et tuberculose bovine (missions pour les départements de la Côte d'Or et de la Haute-Saône)

En 2021, nous avons eu la possibilité de rédiger le plan d'action tuberculose bovine et le dispositif d'animation de biosécurité en élevage qui lui est associé. Dès 2022, les actions entreprises ont fait l'objet d'un financement complémentaire dans le cadre de la convention OVVT.

L'ensemble des actions réalisées en 2022 sont citées ci-après :

- Co-pilotage départemental (à raison d'une à deux réunions en visio par mois ainsi qu'un suivi au fil de l'eau),
- Co-organisation et participation à la journée « Biosécurité » à Créancey le 22/09/2022,
- Co-rédaction d'articles pour revue agricole à destination des éleveurs,
- Organisation de deux matinées techniques en ferme sur la biosécurité et le microbisme en élevage (temps d'organisation pris en charge par la convention OVVT ; les frais d'animation des vétérinaires formateurs ont été pris en charge par le GDS21)
- Organisation de 5 journées de formation « prévenir la tuberculose » : 2 au printemps, 3 à l'automne 2022 (temps d'organisation pris en charge par la convention OVVT ; les frais d'animation des vétérinaires formateurs ont été pris en charge par Vivéa)

- Création avec le GDS21 d'un support de sensibilisation à la biosécurité à destination des intervenants en élevage (techniciens, commerciaux...)
- Rencontre des groupements et intervenants en élevage pour sensibilisation à la biosécurité (Feder, chambre d'agriculture, Alysé)
- Webinaire à destination des vétérinaires : sensibilisation aux outils et aux aides disponibles,
- Début des rencontres GTV/GDS dans les cabinets vétérinaires pour sensibilisation, création de lien et recensement des besoins,
- Réflexions (programme) autour d'un symposium « tuberculose » qui devrait avoir lieu au printemps 2023.

La convention prévoyait 206 heures de travail. Le collège du GTV21 et les responsables OVVT ont réalisé **178 h** de travail effectif dédié au bon déroulement de ces actions, telles que :

Suivant le dispositif d'animation de biosécurité en élevage du plan d'action TUB BOV	
Mise en place du plan de travail par périodes de 3 mois	Réalisé, à poursuivre en 2023
Suivi bimensuel du plan de travail	Réalisé, à poursuivre en 2023
Préparation, animation, comptes rendus des réunions de suivi et d'orientation	Réalisé, à poursuivre en 2023
Préparation, animation, comptes rendus des réunions de coordination locale entre acteurs de terrain (piégeurs, éleveurs, chasseurs, etc.)	<i>Partiellement</i>
Rédaction et diffusion de messages à destination des partenaires	Réalisé, à poursuivre en 2023
Rédaction et diffusion d'articles à destination des éleveurs	Réalisé, à poursuivre en 2023
Site Internet pour partager les solutions identifiées/différents risques ainsi que les enseignements de l'action, faire la publicité des journées de sensibilisation démonstration	<i>Non réalisé (actions à mettre sur les sites internet des différents partenaires)</i>
Organisation de 4 journées de formation des éleveurs à la biosécurité	Réalisé, à poursuivre en 2023
Accompagnement des éleveurs engagés dans des mesures de biosécurité	Réalisé, à poursuivre en 2023
Synthèse des mesures mises en place, montage d'un dispositif d'évaluation des mesures	<i>Non réalisées, frein de la DDetsPP21</i>
Réunions d'information et de sensibilisation à la biosécurité à destination de l'ensemble des acteurs terrains (éleveurs, négociants, opérateurs commerciaux...)	Réalisé, à poursuivre en 2023
Journées de démonstration en élevage pilote pour l'ensemble des partenaires	En cours
Identifier les risques liés aux mouvements des bovins et les mesures de prévention envisageables avec les opérateurs commerciaux	En cours
Identifier les moyens matériels utiles à la biosécurité et leurs fournisseurs	Réalisé
Synthèse et analyse des données relatives à la faune sauvage, valorisations des données, adaptation du dispositif / résultats obtenus et évolution des foyers	En cours
Proposer des aménagements de points d'abreuvement techniquement efficaces et conformes à la réglementation pour les élevages intéressés	Réalisé, à poursuivre en 2023

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2023

Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs du sanitaire de la région. Nos bonnes relations avec les organisations régionales (SRAL et OVS régional) nous ont permis de mener en toute confiance nos missions. Au niveau départemental, la communication avec bon nombre de DDetsPP et OVS se passe toujours pour le mieux. En s'appuyant sur les expériences positives, nous souhaitons améliorer notre collaboration avec celles pour lesquelles la communication est plus difficile.

Concernant la réalisation ETP et le financement de la section OVVT, l'ensemble des missions de la section a été réalisé pour un **1,09 ETP**, avec une dépense budgétaire de **71 648,08 €**.

Le déficit est amoindri grâce à la participation des associations vétérinaires lors de la soirée d'accueil des jeunes et grâce au passage payant de la formation ASV.

Cette année, un seul vétérinaire de Bourgogne Franche-Comté a contribué à la section OVVT ; et ce, malgré la sollicitation des vétérinaires canins pour lesquels la section OVVT a également effectué des missions de communication et de représentation.

On observe également une forte augmentation du nombre d'heures non indemnisées pour les vétérinaires élus du GTV BFC (+ 45 %).

Afin d'améliorer le fonctionnement de la section OVVT du GTV BFC dès 2023, nous proposons :

- Poursuivre les actions entreprises en 2022 ; en limitant les déplacements et les participations aux réunions départementales quand des directives régionales déjà ont été prises,
- Revoir la procédure concernant les « FCMS » afin que l'organisation entre l'OVVT et l'administration soit la plus efficiente possible,
- Être invités, au moins une fois par an, aux réunions avec les DDetsPP afin de garder du lien (occasion de présenter le bilan de la section OVVT par exemple – en avril/mai de chaque année),
- Mettre en place un partenariat avec l'AFVAC qui pourrait servir d'appui à la communication à destination des vétérinaires canins,
- Maintenir un complément budgétaire pour les actions de lutte contre la tuberculose bovine (budget 2023 présenté ci-dessous),

Par ailleurs, nous souhaiterions demander au SRAL :

- Un complément budgétaire pour l'indemnisation des frais kilométriques des élus et des salariées (en 2022, les frais kilométriques ont représenté la somme de 2 500 €),
- Un complément budgétaire pour l'animation de 2 webinaires IAHP à hauteur de 987 €,
- Un complément budgétaire pour l'appui administratif au suivi des vétérinaires habilités (OVVT 2.1), à l'instar de ce qui existe en région Occitanie, à hauteur de 2 665 € (correspondant à un 10% d'ETP par Carole FARROW).

Ces dernières demandes sont inscrites dans le RETEX des conventions OVVT qui a été rapporté à la DGAI. La SNGTV ne disposera pas de retour avant fin 2023 permettant de travailler sur une nouvelle proposition de convention cadre et technique pour la prochaine reconnaissance des OVVT (soit fin 2024). En attendant, les missions confiées sont de plus en plus nombreuses. On note par exemple la volonté de l'Etat de confier aux OVVT l'ensemble des actions de lutte contre la désertification vétérinaire ; ou encore, et à juste titre, de faire des OVVT des rédacteurs du cahier des charges de la plateforme CALYPSO.

Avec l'accroissement des missions et la nouvelle valeur de l'IO en 2023 (à 15,87 € HT), et en l'absence d'une réévaluation des conventions OVVT par la DGAI, nous devons nécessairement trouver des adaptations et des accords régionaux afin que l'OVVT BFC ne soit pas financé en proportion beaucoup plus importante qu'il ne l'est actuellement par les cotisations des adhérents du GTV BFC, entraînant par là-même le déclin de ses actions propres.

Dans le cadre des négociations des **actions et du budget pour l'année 2023**, nous souhaiterions proposer le plan d'action suivant dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine :

OVVT 4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine

Action 1 – Actions de prévention et de lutte : réunions bi-mensuelles visio : 16 dans l'année, durée de 1h en moyenne avec 1 vétérinaire indemnisé 5 IO de l'heure (visioconférence + temps de préparation et rédaction compte-rendu)	1 904,40 €
<i>Frais administratifs de visioconférence (5 € par visio)</i>	80,00 €
Action 2 - 6 réunions en présentiel (1 vétérinaire présent ; 2 en comité Sylvatub)	2 285,28 €
<i>Estimation indemnités kilométriques (100 km AR)</i>	540,00 €
Action 3 – Animation de 4 webinaires tuberculose bovine (1h30 le dimanche soir sur la période de prophylaxie nov-décembre-janv-février) / webinaire du 29-01-23 annulé (budget calculé pour 3 webinaires)	856,98 €
<i>Frais administratifs de visioconférence</i>	20,00 €
	5 686,66 €

OVVT 4.2. Biosécurité et tuberculose bovine

_Suivant le dispositif d'animation de biosécurité en élevage du plan d'action TUB BOV	
Symposium Tuberculose : <i>location salle (200 €), frais de bouche (1800 €), frais de déplacement conférencier (250 € * 5 conférenciers), indemnisation conférencier (prise en charge par organisme scientifique)</i> <i>nb personnes attendues : 50</i>	<i>Frais estimé de 3 250 €</i>
Travail sur le contenu en fonction de l'objectif (foyer assaini "ne pas se recontaminer") [1 journée] puis test des audits biosécurité de sortie d'APDI ; coconduits par GDS/GTV dans les premiers élevages foyers [2 journées de travail par audit ; 2 foyers] puis mandatement par la DDetsPP21	2 856,60 €
Déploiement de 2 à 4 formations « prévenir la tuberculose » : travail sur l'évolution du contenu (encore plus interactif et adapter aux éleveurs de la zone) [1 journée de préparation] (<i>journée de formation prise en charge par Vivéa</i>)	571,32 €
Co-organisation d'une nouvelle journée biosécurité multi-intervenants à destination des éleveurs (2 journées entre conception et animation)	1 142,64 €
Création d'un module type matinée en ferme sur la qualité de l'eau et l'aménagement des points d'eau au pâturage (1 journée)	571,32 €
Création de modules interactifs courts (1H) (format « café sanitaire ») sur des thématiques biosécurité pour des animations au seins des structures vétérinaires : gestion des introductions, gestion des « visiteurs », plan de circulation dans l'élevage... (1/2 journée de conception)	285,66 €
Rencontres des structures vétérinaires (format "café sanitaire") (10 visites à prévoir)	2 856,60 €
Réunion biosécurité bâtiments technicien 21/71 fin d'hiver/printemps (2 journées entre organisation et animation)	1 142,64 €
Appui au GDS dans la réalisation des audits de zone (zone villy/villeberny) (2h/mois sur 11 mois)	1 745,70 €
Poursuite du co-pilotage (4h / mois sur 11 mois)	3 491,40 €
Estimation indemnités kilométriques (0,45 € / km) [20 déplacements à prévoir de moins de 100 kms AR)	900,00 €
TOTAL	15 563,88 €

BILAN RATIO ETP OVVT 2022 et RATIO DELEGATION

Missions	% d'ETP prévu	% d'ETP réalisé	% d'ETP réalisé	% d'ETP réalisé	% d'ETP réalisé	% d'ETP réalisé
		C.F	M.B	S.B	Admin/Elus	TOTAL
Animation du réseau des vétérinaires habilités et mandatés en lien avec la DRAAF et les DD(CS)PP						
1.1 Actions de communication vers les VH et VM	2,50%	0,078%	0,965%	0,031%	0,000%	1,073%
Notification via courriers, mails, etc.	0,00%	0,000%	0,358%	0,000%	0,000%	0,358%
Rédaction d'un bulletin d'information	2,50%	0,078%	0,607%	0,031%	0,000%	0,716%
Organisation d'un colloque, séminaire, journée thématique	0,00%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
1.2 Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM	69,60%	1,30%	26,56%	0,85%	23,81%	52,52%
Elaboration et mise en place de formations	3,50%	0,451%	1,488%	0,467%	1,43%	3,837%
Organisation de réunions thématiques	0,60%	0,000%	0,062%	0,000%	0,16%	0,218%
Rédaction et mise à disposition de fiches techniques	2,00%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Appui technique aux VH et VM	63,50%	0,845%	25,010%	0,379%	22,226%	48,460%
<i>Réunions mensuelles OVVT et animation globale de la section (élus uniquement)</i>		0,690%	7,270%	0,301%	8,447%	16,708%
<i>Prophylaxie</i>		0,130%	4,745%	0,000%	5,875%	10,750%
<i>Biosécurité en élevage</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<i>Aquaculture</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<i>Faune sauvage</i>		0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
<i>Apiculture</i>		0,021%	2,432%	0,062%	1,245%	3,760%
<i>Certification à l'export</i>		0,005%	0,109%	0,000%	0,000%	0,114%
<i>Police sanitaire +/- enquêtes épidémiologiques</i>		0,000%	0,290%	0,000%	0,280%	0,570%
<i>PISU</i>		0,000%	1,219%	0,000%	0,000%	1,219%
<i>Sécurité sanitaire des aliments</i>		0,000%	0,933%	0,000%	2,738%	3,671%
<i>Epidémiosurveillance</i>		0,000%	6,301%	0,000%	0,000%	6,301%
<i>Réseau des vétérinaires référents filières (petits ruminants, volailles, porcs)</i>		0,000%	0,710%	0,000%	0,436%	1,146%
<i>Protection et bien-être animal, Réseau des vétérinaires référents BEA</i>		0,000%	0,799%	0,016%	2,396%	3,210%
<i>Public relation</i>		0,000%	0,202%	0,000%	0,809%	1,011%
1.3 Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire	8,50%	0,58%	3,68%	1,50%	3,45%	9,22%
Accueil des nouveaux arrivants (VH, VM, etc.)	3,50%	0,581%	2,131%	1,504%	1,898%	6,114%
<i>OVVT 1.3.1.1. Soirée des jeunes</i>		0,581%	1,385%	0,124%	0,809%	2,899%
<i>OVVT 1.3.1.2. Maillage</i>		0,000%	0,653%	0,109%	1,089%	1,851%
<i>OVVT 1.3.1.3. Stagiaire/Tutorat</i>		0,000%	0,062%	1,270%	0,000%	1,333%
<i>OVVT 1.3.1.4. Lien école véto / Junior (échanges pratiques)</i>		0,000%	0,031%	0,000%	0,000%	0,031%
Organisation de journées thématiques	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Echange de pratiques	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Remontée d'expériences terrain et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'habilitation ou du mandat	5,00%	0,000%	1,551%	0,000%	1,556%	3,106%
<i>OVVT 1.3.4. Quadripartite</i>		0,000%	0,009023024	0,000%	1,556%	2,458%
<i>OVVT 1.3.4. Fiche REFLEX</i>		0,000%	0,002281684	0,000%	0,000%	0,228%

OVVT 1.3.4. Anomalies		0,000%	0,004200373	0,000%	0,000%	0,420%
Appui administratif et technique des DRAAF et des DD(CS)PP						
2.1 Appui administratif au suivi des vétérinaires habilités	10,05%	8,79%	4,35%	0,68%	0,00%	13,82%
Mise à jour des données sur les VH (coordonnées, habilitations, compétences géographiques, qualifications)	4,55%	3,008%	2,121%	0,685%	0,000%	5,813%
Gestion des formations du programme national de formation continue	3,50%	5,289%	1,981%	0,000%	0,000%	7,270%
Comptabilisation des crédits de formation continue	1,00%	0,493%	0,249%	0,000%	0,000%	0,742%
Rappel des obligations de formation continue	1,00%					
2.2 Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés	NON DELEGUE					
2.3 Appui administrative à la mise en œuvre des VSO	3,05%	0,000%	1,094%	0,000%	0,000%	1,09%
Transmission des VSO aux cabinets vétérinaires concernés	1,00%	0,000%	0,487%	0,000%	0,000%	0,487%
Suivi de la réalisation des visites sanitaires par filière	0,00%	0,000%	0,513%	0,000%	0,000%	0,513%
Appui technique	2,00%	0,000%	0,093%	0,000%	0,000%	0,093%
Relance des cabinets retardataires	0,00%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
Bilan des VSO en lien avec les DDetsPP	0,05%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%	0,000%
2.4 Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires	NON DELEGUE					
2.5 Observatoires	9,50%	0,00%	6,16%	0,16%	1,15%	7,47%
OMAR	8,00%	0,000%	1,945%	0,000%	0,000%	1,945%
OSCAR	0,05%	0,000%	0,140%	0,000%	0,000%	0,140%
OMAA	1,00%	0,000%	4,076%	0,161%	1,146%	5,383%
2.6 Appui technique pour la construction des PISU	NON DELEGUE					
Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT						
3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT	12,00%	1,19%	11,50%	2,99%	1,37%	18,23%
Missions de coordination	3,00%	0,000%	3,314%	0,156%	0,996%	4,465%
Gestion administrative globale	6,50%	1,001%	8,147%	2,837%	0,373%	12,357%
RGPD	1,50%	0,187%	0,036%	0,000%	0,000%	0,223%
Maintenance et sauvegarde informatique ; sécurisation (prorata %ETP GTV/OVVT)	1,00%					1,18%
4. Autres missions déléguées	8,000%*	0,21%	5,53%	0,00%	16,02%	5,74%
4.1. Actions de lutte contre la tuberculose bovine	5,000%*	0,207%	4,278%	0,000%	8,14%	4,49%
OVVT 4.1.1. Réunions bimensuelles		0,000%	2,738%	0,000%	3,127%	2,738%
OVVT 4.1.1bis. Réunions		0,000%	0,477%	0,000%	4,200%	0,477%
OVVT 4.1.2 Appui		0,000%	0,462%	0,000%	0,436%	0,462%
OVVT 4.1.3. Webinaire		0,207%	0,602%	0,000%	0,373%	0,809%
OVVT 4.2. Biosécurité et tuberculose bovine	3,000%*	0,00%	1,25%	0,00%	8,45%	1,25%
TOTAL* (hors élus tub)	123,20%	12,140%	59,842%	6,218%	29,781%	109,161%

* temps salariés GTV compris dans les missions déléguées (article 2 de la convention) et temps élus faisant l'objet d'un financement complémentaire (hors ETP, comptabilisé à titre indicatif).

Le GTV engage trois salariées pour un équivalent de 1,95 ETP :

- Sandrine BERNARD, temps plein,
- Marina BERAL, 80 % d'un temps plein,
- Carole FARROW, 15 % d'un temps plein.

Comme il n'est pas possible de calculer un ratio « délégation » pour les élus, qui ne comptabilisent pas leur temps de travail pour les missions relatives au GTV, ce ratio est uniquement établi sur la base du temps passé par les salariées, soit : **0,78 ETP OVVT / 1.95 ETP total, ce qui correspond à une répartition de 40 % OVVT / 60 % GTV.**

BILAN FINANCIER OVVT 2022

			€
Salaire M. BERAL	Coût horaire 37,32 €	961h45	35 892,51 €
Salaire S. BERNARD	Coût horaire 36,23 €	100h00	3 623,00 €
Salaire C. FARROW	Coût horaire 12,00 €	195h00	2 340,00 €
Frais de fonctionnement* (+15%)			6 278,33 €
SOUS-TOTAL 1			48 133,84 €
1.1. Actions de communication vers les VH et VM			0,00 €
1.2. Actions pour le maintien et le suivi des compétences techniques des VH et VM			17 841,69 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			259,97 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			14 768,74 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			1 384,21 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>			1 247,92 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>			180,85 €
1.3. Actions de consolidation des réseaux de vétérinaires et des acteurs du sanitaire			3 277,28 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			163,95 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			1 796,58 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			361,65 €
<i>Frais annexe (repas, salle, supports commerciaux)</i>			945,75 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>			9,35 €
2.1. Appui administratif au suivi des vétérinaires sanitaires			5,00 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			0,00 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>			0,00 €
<i>Frais sans facture (impressions, prêt salle visioconférence, supports pédagogique...)</i>			5,00 €
2.2. Appui administratif au suivi des vétérinaires mandatés			NON DELEGUE
2.3. Appui administratif à la mise en œuvre des VSO			0,00 €
2.4. Gestion des appels à candidature dans le cadre des mandats sanitaires			NON DELEGUE
2.5. Appui aux actions techniques pour l'exploitation des données des observatoires			345,63 €
2.5.1 OMAR			0,00 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			0,00 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			0,00 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			0,00 €
2.5.2. OSCAR			0,00 €
2.5.3 OMAA			345,63 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>			159,27 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>			179,64 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>			6,72 €
2.6. Appui technique pour la construction des PISU			NON DELEGUE

3. Missions de fonctionnement liées à l'activité de l'OVVT	1 583,58 €
<i>Frais professionnel Salariées</i>	745,38 €
<i>Indemnisation des élus/représentants vétérinaires</i>	838,20 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>	0,00 €
<i>Frais annexe (repas groupe, salles, ...)</i>	0,00 €
SOUS-TOTAL	23 053,18 €
<i>Frais de gestion** (+2% du SOUS-TOTAL)</i>	461,06 €
SOUS-TOTAL 2	23 514,24 €
TOTAL DEPENSE HT (Hors OVVT 4)	71 648,08 €

* Les frais de fonctionnement regroupent les dépenses d'entretien, de loyer, d'assurances, de fourniture et des prestations diverses.

** Les frais de gestion regroupent l'ensemble des frais inhérents à la gestion comptabilité des administrateurs de l'association.

* et ** sont les règles de calcul qui établissent les clés de répartition au niveau comptable entre les missions supports et les missions d'encadrement.

En 2022, **149h de travail des élus vétérinaires n'ont pas été indemnisées** ; soit presque 60% de plus qu'en 2020 (année de fonctionnement comparable ; 61h30 non indemnisées).

4. Autres missions déléguées (élus uniquement)	
OVVT 4.1 Actions de lutte contre la tuberculose bovine	9 634,37 €
<i>Action 1 – Actions de prévention et de lutte : réunions bimensuelles en visioconférence</i>	3 929,67 €
<i>Frais administratifs de visioconférence</i>	95,00 €
<i>Action 1 bis - réunions en présentielle</i>	3 615,20 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>	496,44 €
<i>Action 2 – Appui technique : réunions en présentielle</i>	381,74 €
<i>Frais de déplacement des élus/représentants</i>	18,48 €
<i>Action 3 – Animation de 4 webinaires tuberculose bovine</i>	1 077,84 €
<i>Frais administratifs de visioconférence</i>	20,00 €
OVVT 4.2 Biosécurité	12 031,19 €
<i>OVVT 4.2.1 - Honoraires des élus</i>	11 635,55 €
<i>OVVT 4.2.2 - Frais de déplacement des élus/représentants</i>	385,64 €
<i>Frais administratifs de visioconférence</i>	10,00 €
TOTAL DEPENSE HT (OVVT 4) (/25 283,86 €)	21 665,56 €

Bilan financier global : subventions perçues et reste à percevoir (version du 28/02/2023)

Subvention convention OVVT 2022	66 655,00 €
Subvention avenant Tuberculose bovine	25 283,86 €
TOTAL ENVELOPPE	91 938,86 €
<i>Acompte perçu n°1 (80%)</i>	73 551,09 €
TOTAL RECETTES	2 501,52 €
<i>Formations ASV - paiement stagiaires</i>	2 160,00 €
<i>Soirée accueil des nouveaux - Participation des associations vétérinaires</i>	266,67 €
<i>Contribution OVVT</i>	74,85 €
TOTAL DEPENSE hors OVVT 4	71 648,08 €
TOTAL DEPENSE OVVT 4 (Tuberculose)	21 665,56 €
TOTAL DEPENSE	93 313,64 €
TOTAL A PERCEVOIR <i>(TOTAL DEPENSE (93 313,64 €) – Acompte perçu n°1 (80% ; 73 551,09 €) – TOTAL RECETTES (2 501,52 €))</i>	17 261,03 €

Je soussigné, **Alexandre DIMBERTON**, président du GTV BFC, atteste l'exactitude des informations renseignées dans ce rapport définitif.

Fait le 03 mars 2023



OVVT : PERSPECTIVES ET CONVENTIONS SIGNEES EN 2023

Le bilan OVVT 2022 ci-dessus notifié a été validé par le SRAI (Service Régionale de l'Alimentation) en mars 2023 à la suite de la validation du bilan comptable. Ce bilan a donné lieu à des échanges constructifs pour la section OVVT.

Sont à noter notamment que :

- Le SRAI affirme une fois de plus sa volonté d'assoir les projets de l'OVVT en attribuant une enveloppe budgétaire supplémentaire de 25 000 € permettant de couvrir les actions de lutte contre la tuberculose ainsi que l'animation de webinaire IAHP.
- Le SRAI et les DDetsPP ont été sensibles à nos points d'alerte de fonctionnement. Une réunion de coordination a eu lieu en avril dernier.
- Des outils ont été développés afin d'optimiser la gestion administrative (inscription, convocation, ...) des formations continues à l'habilitation sanitaire.
- La DGAI a accepté notre candidature au déploiement de l'OMAA dans notre région, avec une coupure budgétaire nous conduisant à une adaptation du dispositif imaginé. L'OVVT a ainsi intégré le dispositif OMAA en mars 2023, avec un budget annuel de 110 000 €. L'organisation logistique, humaine et financière que cela implique au sein du GTV BFC reste très importante : Patricia DESCHER, vétérinaire titulaire du DIE apicole est en charge de l'animation du projet OMAA en BFC

RAPPORT DU TRESORIER

BILAN 2022

Le GTV BFC à 100% en télétravail n'est plus à Fontaines.

RECETTES

Le chiffre d'affaires passe de 192 508 € en 2021 à 223 467 € en 2022. Le GTV BFC a reçu en 2022, 47 550 € de cotisations des adhérents, contre 46 695 € en 2021, déjà en légère augmentation par rapport à 2020.

Notre association a facturé 22 623 € de formations en 2022 pour 41 471 € en 2021. Certaines formations ont été annulées pour cause de manque de participants.

Les recettes liées à la Journée Technique sont en hausse, passant de 36 027 € à 41 681 € pour 2022, dont il faut rajouter 4 000 € de subvention du Conseil départemental 21.

Les essais de terrain ont grandement baissé, portés les années précédentes par l'essai broutards vaccinés et Cabublin. Cette année les recettes sont de 8 309 € contre encore 32 784 € en 2021

La DRAAF nous a versé 91 938 € cette année pour l'OVVT.

DEPENSES

Les charges de fonctionnement restent stables de 30 950 € en 2021 à 30 487 € en 2022.

Les salaires et charges passent de 99 156 € en 2021 à 114 404 € en 2022.

L'organisation de la JT a coûté cette année que 25 651 €, montant plus élevé que l'année dernière, du fait du plus grand nombre d'ateliers (donc d'intervenants) et de la salle à Beaune (réservée en urgence suite au désistement de Chalon sur Saône)

Le GTV a financé 9 860 € de formation pour les éleveurs et pour les vétérinaires, un peu moins qu'en 2021.

BILAN 2022

Les cotisations et le nombre d'adhérents restent à un bon niveau, stable. On constate en revanche un effritement des formations, avec des difficultés à les remplir. La JT à Beaune a été un succès malgré sa date tardive, imposée. Cette année, la date, le lieu, les ateliers et le partenariat avec l'AFVAC nous laissent espérer encore plus de monde (et une présence nombreuse de nos partenaires), avec un meilleur bénéfice.

Les charges globales ont quelques peu augmenté, mais se stabilisent.

La baisse de chiffre d'affaires, depuis plus de 2 ans avec l'arrêt des subventions de la région BFC, a été enrayée ; cela est notamment dû au travail réalisé par certains confrères sur des projets (AMI, JT, ACSA, Cadublin...), avec un gros travail dans l'élaboration et le suivi des dossiers (notamment les versements des subventions et règlements) par nos permanentes, c'est à souligner.

Orgelet, le 24/04/2023.

Le trésorier, Marc-Olivier CLIQUE.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2022

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	167	167				
<i>Logiciels, progiciels</i>	167		167	0,05	167	0,05
<i>Amort. logiciels, progiciels</i>		167	-167	-0,04	-167	-0,04
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 959	2 827	132	0,04	416	0,13
<i>Mat. bureau & informatique</i>	2 959		2 959	0,87	2 959	0,90
<i>Amort. mat. bureau & info.</i>		2 827	-2 827	-0,82	-2 544	-0,77
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	3 126	2 994	132	0,04	416	0,13
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	25 527		25 527	7,51	10 256	3,13
<i>Clients collectifs</i>	8 871		8 871	2,61	7 200	2,20
<i>Clients autres</i>	16 655		16 655	4,90	3 056	0,93
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 641		6 641	1,95	9 441	2,88
<i>Tva déductible</i>	4 366		4 366	1,28		
<i>Tva crédit à reporter</i>	2 061		2 061	0,61	9 141	2,79
<i>Tva collectée sur ventes</i>					100	0,03
<i>Tva ded.s/fact à recevoir</i>	214		214	0,06	200	0,06
. Autres	56 266		56 266	16,56	10 278	3,13
<i>PàR s/participation financière</i>	56 266		56 266	16,56	10 278	3,13
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le			Exercice précédent		
	31/12/2022 (12 mois)			31/12/2021 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Disponibilités	251 009		251 009	73,87	297 258	90,65
<i>B.n.p.</i>	8 499		8 499	2,50	14 736	4,49
<i>Bnp paribas epargne</i>	202 553		202 553	59,61	282 523	86,15
<i>Crédit Agricole</i>	39 958		39 958	11,76		
Charges constatées d'avance	221		221	0,07	277	0,08
<i>Charges Constatées d'avance</i>	221		221	0,07	277	0,08
TOTAL (II)	339 664		339 664	99,96	327 510	99,87
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	342 790	2 994	339 796	100,00	327 926	100,00

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	315 056	92,72	326 994	99,72
<i>Fonds d'association</i>	<i>218 991</i>	<i>64,45</i>	<i>218 991</i>	<i>66,78</i>
<i>Apport GTV 21</i>	<i>1 890</i>	<i>0,56</i>	<i>1 890</i>	<i>0,58</i>
<i>Apport GTV 25</i>	<i>13 931</i>	<i>4,10</i>	<i>13 931</i>	<i>4,25</i>
<i>Apport GTV 39</i>	<i>13 095</i>	<i>3,85</i>	<i>13 095</i>	<i>3,99</i>
<i>Apport GTV 58</i>	<i>4 878</i>	<i>1,44</i>	<i>4 878</i>	<i>1,49</i>
<i>Apport GTV 70</i>	<i>11 198</i>	<i>3,30</i>	<i>11 198</i>	<i>3,41</i>
<i>Apport GTV 71</i>	<i>30 752</i>	<i>9,05</i>	<i>30 752</i>	<i>9,38</i>
<i>Apport GTV 89</i>	<i>1 197</i>	<i>0,35</i>	<i>1 197</i>	<i>0,37</i>
<i>Apport GTV Franche Comté</i>	<i>19 124</i>	<i>5,63</i>	<i>31 061</i>	<i>9,47</i>
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-461	-0,13	-11 937	-3,63
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	314 595	92,58	315 056	96,08
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 140	2,69	2 059	0,63
<i>Fournisseurs</i>	<i>3 856</i>	<i>1,13</i>	<i>859</i>	<i>0,26</i>
<i>Rémunérations véto. à payer</i>	<i>4 000</i>	<i>1,18</i>		
<i>Honoraires comptables à payer</i>	<i>1 284</i>	<i>0,38</i>	<i>1 200</i>	<i>0,37</i>
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	7 002	2,06	3 734	1,14
<i>Provision pour congés payés</i>	<i>7 002</i>	<i>2,06</i>	<i>3 734</i>	<i>1,14</i>
. Organismes sociaux	8 832	2,60	6 989	2,13
<i>Urssaf</i>	<i>3 745</i>	<i>1,10</i>	<i>3 521</i>	<i>1,07</i>
<i>Mutuelle Allianz</i>	<i>562</i>	<i>0,17</i>	<i>542</i>	<i>0,17</i>

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
<i>Retraite B2V Canarep</i>	1 115	0,33	1 129	0,34
<i>Prév Apicil</i>	428	0,13	252	0,08
<i>Charges soc s/congés payés</i>	2 509	0,74	1 129	0,34
<i>Taxe d'apprentissage</i>	72	0,02	55	0,02
<i>Formation continue</i>	402	0,12	361	0,11
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	174	0,05	68	0,02
<i>Tva déductible</i>			68	0,02
<i>Tva collectée sur ventes</i>	174	0,05		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	53	0,02	20	0,01
<i>Centre des finances publi</i>	53	0,02	20	0,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	25 201	7,42	12 869	3,92
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	339 796	100,00	327 926	100,00

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	223 467		223 467	100,00	192 508	100,00	30 959	16,08
<i>CD21 Journées Techniques</i>	4 000		4 000	1,79			4 000	N/S
<i>Prestation de formation</i>	22 623		22 623	10,12	41 471	21,54	-18 848	-45,44
<i>Part Financ DRAAF</i>	93 314		93 314	41,76	80 115	41,62	13 199	16,48
<i>Journées techniques</i>	41 681		41 681	18,65	36 027	18,71	5 654	15,69
<i>Rémunérations serv. rendus</i>	41 517		41 517	18,58	34 895	18,13	6 622	18,98
<i>FRGEDA Franche Comté</i>	20 333		20 333	9,10			20 333	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	223 467		223 467	100,00	192 508	100,00	30 959	16,08
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					14 415	7,49	-14 415	-100,00
<i>Transferts de charges d'exploit</i>					287	0,15	-287	-100,00
<i>Transfert charges de personnel</i>					14 128	7,34	-14 128	-100,00
Autres produits			47 550	21,28	46 695	24,26	855	1,83
<i>Cotisations</i>			47 550	21,28	46 695	24,26	855	1,83
<i>Prod. divers de gest' courante</i>			1	0,00	0	0,00	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			271 017	121,28	253 618	131,74	17 399	6,86
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			155 478	69,58	165 550	86,00	-10 072	-6,07
<i>Organisation j.t.</i>			25 651	11,48	13 450	6,99	12 201	90,71
<i>Interventions vétérinaires</i>			16 367	7,32	5 659	2,94	10 708	189,22
<i>Formations vétérinaires</i>			9 439	4,22	14 623	7,60	-5 184	-35,44
<i>Formations éleveurs</i>			9 860	4,41	13 860	7,20	-4 000	-28,85
<i>Etudes de terrain</i>			8 309	3,72	32 784	17,03	-24 475	-74,65
<i>OVVT 1.2 Maint.Compét. VH VM</i>			17 661	7,90	36 902	19,17	-19 241	-52,13
<i>OVVT 1.3 Consolid. Réseau</i>			3 268	1,46	4 897	2,54	-1 629	-33,26
<i>OVVT 2.1 Appui Adminis. VH</i>					177	0,09	-177	-100,00
<i>OVVT 2.5 Appui Observatoires</i>			346	0,15			346	N/S
<i>OVVT 3 Mission de fonct</i>			1 584	0,71	2 022	1,05	-438	-21,65
<i>OVVT 4 Autres missions délég</i>			21 541	9,64	10 227	5,31	11 314	110,63
<i>Frais ACSA</i>			10 966	4,91			10 966	N/S
<i>Edf</i>					600	0,31	-600	-100,00
<i>Fournitures administratives</i>			676	0,30	1 027	0,53	-351	-34,17
<i>Prestations administrateurs</i>			21 246	9,51	17 851	9,27	3 395	19,02
<i>Charges locatives</i>			55	0,02			55	N/S
<i>Maintenance</i>			932	0,42	703	0,37	229	32,57
<i>Primes d'assurances</i>			98	0,04	492	0,26	-394	-80,07
<i>Documentation technique</i>			485	0,22	481	0,25	4	0,83
<i>Honoraires comptes et paye</i>			5 040	2,26	4 990	2,59	50	1,00
<i>Déplacements des salariés</i>			1 172	0,52	653	0,34	519	79,40
<i>Missions, réceptions</i>			141	0,06			141	N/S
<i>Afranchissements</i>			56	0,03	3 340	1,73	-3 284	-98,31
<i>Téléphone</i>			420	0,19	282	0,15	138	48,94
<i>Frais téléphonie</i>					360	0,19	-360	-100,00
<i>Services bancaires</i>			167	0,07	171	0,09	-4	-2,33
Impôts, taxes et versements assimilés			1 185	0,53	884	0,46	301	34,05

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
<i>Taxe d'apprentissage</i>	72	0,03	427	0,22	-355	-83,13
<i>Formation prof. continue</i>	433	0,19	346	0,18	87	25,14
<i>C.F.E.</i>	680	0,30	111	0,06	569	512,61
Salaires et traitements	84 393	37,77	78 218	40,63	6 175	7,89
<i>Salaires & appointements</i>	80 342	35,95	77 962	40,50	2 380	3,05
<i>Congés payés</i>	3 268	1,46	256	0,13	3 012	N/S
<i>Indemnités télétravail</i>	783	0,35			783	N/S
Charges sociales	30 011	13,43	20 938	10,88	9 073	43,33
<i>Cot* u.r.s.s.a.f.</i>	21 596	9,66	15 886	8,25	5 710	35,94
<i>Cot* Mutuelle Allianz</i>	698	0,31	507	0,26	191	37,67
<i>Cot* Ret B2V</i>	4 886	2,19	3 825	1,99	1 061	27,74
<i>Cot* prév Apicil</i>	996	0,45	632	0,33	364	57,59
<i>Charges s/ congés payés</i>	1 380	0,62	-84	-0,03	1 464	N/S
<i>Médecine du travail</i>	455	0,20	172	0,09	283	164,53
Dotations aux amortissements sur immobilisations	283	0,13	283	0,15		0,00
<i>Dotation aux amortissements</i>	283	0,13	283	0,15		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	138	0,06	2	0,00	136	N/S
<i>Charges diverses de gest* cour</i>	138	0,06	2	0,00	136	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	271 489	121,49	265 876	138,11	5 613	2,11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-472	-0,20	-12 258	-6,36	11 786	96,15
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	30	0,01	66	0,03	-36	-54,54
<i>Autres produits financiers</i>	30	0,01	66	0,03	-36	-54,54
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	30	0,01	66	0,03	-36	-54,54
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	30	0,01	66	0,03	-36	-54,54
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-442	-0,19	-12 192	-6,32	11 750	96,37
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			255	0,13	-255	-100,00
<i>Prod. s/ ex. antérieurs</i>			255	0,13	-255	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)			255	0,13	-255	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19	0,01			19	N/S
<i>Pénalités et amendes</i>	19	0,01			19	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	19	0,01			19	N/S

ASS G.T.V. BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-19	-0,00	255	0,13	-274	-107,44	
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)	271 047	121,29	253 939	131,91	17 108	6,74	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	271 508	121,50	265 876	138,11	5 632	2,12	
RÉSULTAT NET	-461	-0,20	-11 937	-6,19	11 476	96,14	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							